



Université  
de Lille

## Mémoire de recherche

### Master mention science politique parcours métiers de la recherche en science politique

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales | Université de Lille

Année universitaire 2023-2024

### Les ressorts de la syndicalisation dans une municipalité socialiste.

*L'exemple des agents territoriaux de Lomme, syndicalisations et positions vis-à-vis des élus employeurs.*

**Auteur: ROULHAC DE ROCHEBRUNE Melchior**

Directeur du mémoire:

CONTAMIN Jean-Gabriel

Membres du jury de soutenance :

CONTAMIN Jean-Gabriel

ETHUIN Nathalie

## Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier mon directeur de mémoire, Jean-Gabriel Contamin et toute l'équipe pédagogique du parcours métiers de la recherche en science politique qui à travers leurs cours et conseils m'ont guidé pour ce mémoire. Merci à Tristan Haute, également pour ses conseils de lecture précieux et les pistes données sur l'étude du syndicalisme.

Je remercie également les agents territoriaux de Lomme qui ont bien voulu répondre à mes questions et le temps qu'ils m'ont consacré.

Enfin, merci à Hermance pour sa relecture patiente de mon mémoire et les corrections apportées.

## Table des matières :

- Remerciements –
- Introduction – 4

### **Chapitre 1 : Des trajectoires de vie et trajectoires professionnelles variées amenant à la syndicalisation – 16**

1. La longue carrière de militant syndicaliste – 18
2. Le cas de l'agent avec un niveau d'études élevé et une syndicalisation tardive – 21
3. L'arrivée dans le syndicalisme et la prise de mandat « contre son gré » – 24

### **Chapitre 2 : La syndicalisation de l'agent territorial : l'inscription dans un positionnement risqué par rapport à l'employeur – 26**

1. La fonction publique territoriale, un champ conflictuel entre les agents et les employeurs – 27
2. Le risque de l'isolement « forcé » et du burn-out – 29
3. L'activité syndicale conduisant au choc frontal entre les deux parties – 33

### **Chapitre 3 : La politisation « contradictoire » des agents, un élément central dans leur syndicalisation – 34**

1. La politisation effective des syndiqués – 35
2. La politisation construite au cours de la socialisation secondaire – 37
3. La politisation au sein du champ professionnel dans le cadre du syndicalisme – 40
4. Le discours de l'indignation – 43

### **Chapitre 4 : Une analyse d'un tract de la CGT à travers les méthodes de la sociologie visuelle – 45**

- Conclusion – 51
- Sources – 53
- Bibliographie – 55
- Annexes – 57

Pour ce mémoire de première année de master de recherche en science politique, je pensais tout d'abord à étudier l'influence de la mobilisation sociale sur le syndicalisme, au prisme de l'engagement syndical. Dans le champ de la science politique et de la sociologie, il y a un certain nombre de critiques. Il y aurait ce qu'il convient d'appeler la faiblesse du syndicalisme ou encore la crise du syndicalisme. Car en France, en effet, le taux de syndicalisation est plutôt faible par rapport à ce qu'il a pu être dans le passé. Ce qui peut sous-entendre une diminution des conflits du travail, une diminution du nombre de grèves, voire même une diminution de grandes mobilisations interprofessionnelles. Alors, est-il encore nécessaire de se syndiquer s'il n'y a pas de conflits au travail ? Le constat est fait que les conflits du travail existent bel et bien<sup>1</sup> et donc imposent aux travailleurs concernés d'une manière ou d'une autre de s'engager sur la voie de l'organisation dans ce conflit. Cette organisation peut alors passer par le syndicalisme. Bien que le choix d'intégrer une organisation syndicale peut être considéré par l'agent comme un choix rationnel ou du moins conscient, que cette intégration est aussi le fait d'une proximité idéologique, « *la première réalité de l'engagement passe en général par la prise de mandat ou la participation à une action collective sur le lieu du travail*<sup>2</sup> ». La première focale choisie pour une recherche sur l'engagement syndical à travers une mobilisation interprofessionnelle est alors encore trop large pour ce travail. Au cours de celui-ci, j'ai été amené à la resserrer sur l'engagement syndical des agents territoriaux, au prisme de leur emploi au sein d'une mairie socialiste.

L'année 2023 a connu une grande mobilisation sociale contre une nouvelle réforme du système des retraites. Les confédérations syndicales ont appelé à 14 journées d'action<sup>3</sup> et la participation à ces dernières a été élevée, ce qui fait de cette mobilisation l'une des plus grandes mobilisations de ces dernières années. Alors que certains critiquent le syndicalisme comme étant archaïque, ne pouvant plus mobiliser et n'étant plus capable de faire reculer un gouvernement, cette mobilisation a semblé montrer le contraire. La mobilisation a permis aux principaux syndicats de gagner des adhérents, plus qu'ils n'en ont jamais gagné sur les dernières années. Les communiqués de la CGT et de la CFDT mettent en avant les chiffres de leurs

---

<sup>1</sup>Sophie Bérout, Jean-Michel Denis, Guillaume Desage, Baptiste Giraud, Jérôme Péglise, *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2008, 159 p

<sup>2</sup>« Conclusion générale », *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, sous la direction de Giraud Baptiste, Yon Karel, Bérout Sophie. Armand Colin, 2018, pp. 197-202.

<sup>3</sup><https://www.clesdusocial.com/reforme-des-retraites-chronologie-2023>

adhésions. Dans ces communiqués il y a aussi l'objectif politique pour montrer une vigueur du syndicat. Par exemple, on peut lire dans un communiqué de la CGT, daté de mai 2023 : « 30 000 adhésions et demandes de contacts à la CGT depuis le 1er janvier 2023, soit 200 % d'augmentation par rapport à janvier 2022 : la lutte contre la réforme des retraites a réactivé la prise de conscience de l'importance de la lutte syndicale.<sup>4</sup> ». Il y aurait donc, d'après ces chiffres, une hausse des effectifs. Pour la CFDT : « La mobilisation massive et historique contre la réforme des retraites a permis de poursuivre cette tendance de manière exceptionnelle. 43 116 travailleurs et travailleuses nous ont en effet rejoints depuis le début de l'année 2023.<sup>5</sup> ». Il faut néanmoins relativiser ces chiffres car d'une part ils sont donnés par les confédérations syndicales qui peuvent affirmer ces résultats sans que nous ayons de transparence sur ces derniers. Et d'autre part, ils sont extrêmement récents. Il faudrait étudier sur le temps long pour voir si ce regain d'adhésions continue et peut aller au-delà de la mobilisation de 2023 ou si ce n'est qu'un effet de court terme.

La mobilisation de 2023 n'est en soi pas une première. Les quatorze dernières années ont été émaillées de mobilisations sociales importantes. En 2010, 3 millions de personnes se sont mobilisées contre une réforme des retraites. En 2016, une importante contestation a lieu contre la réforme du code du travail. En 2018, c'est la mobilisation des cheminots, puis en 2018/2019 a lieu un mouvement social dont les syndicats et partis politiques sont plutôt éloignés. Il s'agit des « gilets jaunes » qui contestent une fiscalité considérée injuste. Enfin, les années 2019 et 2023 sont marquées par des mobilisations contre la réforme des retraites que souhaite E. Macron. La mobilisation de 2023 est particulièrement importante, mobilisant jusqu'à 4 millions de personnes<sup>6</sup> et notamment par la mise en place de 14 journées d'action organisées par les syndicats. Les mouvements sociaux changent les perceptions et il y a sans doute une corrélation avec le rebond significatif d'adhésions dans les syndicats. Ces derniers étant pourtant considérés comme faibles et peu mobilisateurs. On entend que les formes traditionnelles d'organisations sont rejetées<sup>7</sup>. Surtout lors de la période « gilets jaunes ». Ces organisations ne seraient plus légitimes, elles seraient dépassées. Malgré de nombreuses

---

<sup>4</sup>[communiqué de la CGT : "La CGT a le vent en poupe". Mai 2023](#)

<sup>5</sup>[communiqué de la CFDT : "Syndicalisation : une forte dynamique". Juin 2023](#)

<sup>6</sup>Chiffres de la CGT

<sup>7</sup>Giraud, Baptiste. « « Les syndicats ne représentent plus les salariés. » », Idées reçues sur le travail. Emploi, activité et organisation, sous la direction de Dujarier Marie-Anne. Le Cavalier Bleu, 2023, pp. 43-49.

évolutions historiques et sociales, ces formes traditionnelles de l'organisation perdurent dans le temps.

Certains chercheurs comme Andolfatto, critiquent la faible représentativité des syndicats parmi les travailleurs, ainsi que la faiblesse de l'action collective qu'ils parviennent à impulser. Pourtant, l'intersyndicale, de janvier à juin 2023, réunit les principales confédérations syndicales ; par son appel, elle mobilise au-delà de ses propres troupes, dans la rue et dans les grèves. Les syndicats, même peu importants numériquement (10,3 % des salariés sont syndiqués)<sup>8</sup>, arrivent néanmoins à mobiliser largement. Ils jouent donc un rôle dans le mouvement social (appels à manifester, visibilité dans les cortèges). Par ailleurs, dans le contexte du deuxième mandat du président Macron, de son impopularité, le contexte économique et social difficile et le rejet général de sa réforme des retraites ont fait que le dernier mouvement social a été largement soutenu dans la population française. On peut citer cet article du journal *Le Figaro*, par exemple, qui résume bien le contexte de l'époque : « *une opposition forte mais constante* ». Bien que l'article se repose sur des sondages sans en prendre une distance nécessaire, habitude critiquable répandue dans le champ médiatique, cela permet de donner une idée de « *l'opinion publique française* » à l'égard du gouvernement et de ce projet de loi<sup>9</sup>. Les porte-parole des syndicats peuvent ainsi, dans les médias, souligner l'intérêt que suscite la mobilisation et donc leur capacité à mobiliser, le traitement médiatique des conflits étant un enjeu politique majeur<sup>10</sup>.

Étudier les mobilisations syndicales de l'extérieur, en examinant l'attitude des syndicats par rapport au gouvernement, comme le fait Andolfatto<sup>11</sup>, a quelques limites. Autrement dit, il s'arrête à l'étude des prises de positions des dirigeants syndicaux dans les médias, il s'en tient seulement aux chiffres des mobilisations. L'attitude du gouvernement, de l'intersyndicale unie ou pas, des différents syndicats, des différents partis politiques, sont à prendre dans un contexte donné à un moment donné. S'en tenir uniquement à des déclarations dans les médias tendent à biaiser la vision globale de la mobilisation et de tout ce qu'elle implique. Les chiffres de la

---

<sup>8</sup><https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/leger-repli-de-la-syndicalisation-en-france-entre-2013-et-2019>

<sup>9</sup>[https://nouveau-europresse-com.ressources-electroniques.univ-lille.fr/Link/TourcoingT\\_1/news/%c2%b720230419%c2%b7LF%c2%b71042%c3%9720%c3%9723833502147](https://nouveau-europresse-com.ressources-electroniques.univ-lille.fr/Link/TourcoingT_1/news/%c2%b720230419%c2%b7LF%c2%b71042%c3%9720%c3%9723833502147)

<sup>10</sup> Granjon, Fabien. « 62. Médias dominants, mouvements sociaux et mobilisations informationnelles », in Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. La Découverte, 2014, pp. 681-687.

<sup>11</sup> ANDOLFATTO Dominique, LABBÉ Dominique. « Un printemps social français ». *Le Débat*. N°191, 2016, p. 67-75

Dares, administration du ministère du Travail, ne permettent pas d'analyser finement les conséquences de la mobilisation sur le syndicalisme. Andolfatto conclut sur la difficulté ou même l'incapacité des syndicats à mobiliser et à aller « plus loin que manifester ». La stratégie des intersyndicales maintenant devenue routine est d'appeler à des « journées d'actions ». De fait cette stratégie a un impact sur la mobilisation, sur son essoufflement ou alors sa vigueur. La critique principale d'Andolfatto porte sur cette stratégie portée par « une élite professionnalisée » dans les syndicats, autrement dit une bureaucratie. Cependant, une mobilisation est soumise à une multitude de facteurs et simplement expliquer un échec par l'attitude de « l'élite professionnalisée » du syndicat n'est pas suffisant. Bien que cette thèse mérite d'être approfondie. En effet, un syndicaliste est de fait différent par son rôle, sa posture à un collègue de travail non syndiqué. Et un syndicaliste professionnalisé, un permanent selon la terminologie du syndicat, n'est plus dans le même contexte que des collègues de travail. Pour Andolfatto, malgré de bonnes raisons qu'auraient les salariés de se mobiliser, le fait que les syndicats soient dépendants de l'État et qu'une élite professionnalisée les contrôle pose des entraves à une mobilisation efficace<sup>12</sup>.

À partir des années 1980, les syndicats ont connu une perte conséquente d'adhérents et des travaux de sociologie s'appuient sur ces chiffres notamment pour démontrer une « crise ». Par ailleurs, la désertion des syndiqués est considérée comme un effondrement. D'après Cyprien Batut, Ulysse Lojkine et Paolo Santini : « *According to the traditional estimates, the density was cut by half in a decade, which is already a deep and rapid process. But according to our data, the density could have fallen by 75% in less than a decade. That is more brutal than in any comparable country*<sup>13</sup> ». Si durant les années 1970, le taux de syndicalisation se situe entre 30 et 40 %, il est aujourd'hui d'environ 10 %. Actuellement, les principaux syndicats connaissent une hausse des adhésions : en 2022 la CFDT compte 612 205 adhérents, après que plus de 7000 adhérents l'ont rejoint cette année-là. Avec la mobilisation contre la réforme des retraites, rien que sur le début de l'année 2023, c'est plus de 43 000 travailleurs qui décident de renforcer les rangs de ce syndicat<sup>14</sup>. Cette situation

---

<sup>12</sup>Andolfatto, Dominique, et Dominique Labbé. « Crise des retraites : un contre-modèle social », *Le Débat*, vol. 209, no. 2, 2020, pp. 4-15.

<sup>13</sup> Cyprien Batut, Ulysse Lojkine, Paolo Santini. Which side are you on? A historical perspective on union membership composition in four European countries. 2021. halshs-03364022f

<sup>14</sup>CFDT, communiqué de presse n°17 le 5 juin 2023 « Syndicalisation, une forte dynamique d'adhésions »

est comparable chez la CGT : entre 2012 et 2019, la CGT perd des adhérents mais il y a un retour à la hausse en 2019 et environ 30 000 travailleurs adhèrent pendant la mobilisation<sup>15</sup>. L'augmentation en 2023, par rapport aux dernières années, est significative. Entre la fin de l'année 2018 et l'année 2023, des mouvements sociaux importants se sont produits, du mouvement des gilets jaunes aux grandes mobilisations contre la réforme des retraites. Si les gilets jaunes refusaient l'organisation traditionnelle via le parti politique ou le syndicalisme, il n'y a pas eu d'effets défavorables significatifs pour les syndicats. Ces derniers continuent même d'enregistrer une hausse d'adhésions.

La baisse du nombre de grèves est aussi beaucoup étudiée et selon certains cela représenterait une autre explication de la faiblesse des syndicats. Tout comme la faiblesse des syndicats expliquerait la baisse du nombre de grèves. Les chiffres utilisés sont ceux de la Dares, administration du ministère du Travail. Méthodologiquement, il y a un problème à se reposer uniquement sur les chiffres de la Dares ou du moins de les prendre tels quels sans recul. Les études menées par la Dares sont reprises par les sociologues qui étudient le monde du travail, les conflits et le syndicalisme mais soulignent les limites de ces études. Tristan Haute, Étienne Pénissat et Pierre Blavier, par exemple, bien qu'en s'appuyant sur les chiffres de la Dares, en soulignent néanmoins les limites<sup>16</sup>, comme les conditions de travail dégradées des agents de la Dares. Donc, bien que pouvant donner une vue d'ensemble et les tendances du syndicalisme. Il est difficile de s'en tenir uniquement à ces études pour donner une vision exacte de la réalité.

Étudier la grève est utile pour comprendre les rapports dans les entreprises et dans les syndicats, or ce n'est pas l'unique moyen d'action utilisé par les syndicats pour mobiliser les salariés. Ces moyens d'actions peuvent être aussi un point d'appui pour l'organisation future d'une grève par exemple. En cela le travail de Baptiste Giraud<sup>17</sup> est intéressant : il propose de revenir sur l'étude des conflits du travail qui sont invisibilisés, alors que les travaux comme ceux de Dominique Andolfatto s'appuient surtout sur les chiffres des Journées Individuelles Non

---

<sup>15</sup><https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/mobilisation/la-cgt-le-vent-en-poupe#:~:text=30%20000%20adhésions%20et%20demandes,importance%20de%20la%20lutte%20syndicale>

<sup>16</sup>BLAVIER Pierre, HAUTE Tristant, PÉNISSAT Étienne. « La grève, entre soubresauts et déclin ». *Mouvements*. N°103, 2020, p. 11-21.

<sup>17</sup>Giraud, Baptiste. « Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique », *Politix*, vol. 86, no. 2, 2009, pp. 13-29.



Travaillées (JINT) données par les services de l'État pour démontrer une « crise » ou alors sur le nombre d'adhérents des syndicats. Certes le déclin et la « crise » des confédérations syndicales sont arrivés dans un contexte particulier : la disparition de l'URSS, une désindustrialisation importante qui a désorganisé le mouvement ouvrier. Les politiques néolibérales ont également recomposé le travail. Néanmoins, malgré une nouvelle organisation du travail et des organisations syndicales moins puissantes en termes d'adhérents, les conflits du travail demeurent.

Yolaine Gassier et Baptiste Giraud<sup>18</sup>, examinent notamment les pratiques des acteurs syndicaux, notamment les représentants et les professionnels. L'intérêt d'étudier à l'échelle micro, c'est d'étudier les trajectoires sociales tant des représentants que des adhérents sans responsabilité particulière, ainsi que le rôle qu'ils jouent au sein du syndicat pour mobiliser. Par ailleurs les raisons de l'adhésion ne tiennent pas qu'à des raisons idéologiques et macro-sociales, d'où l'importance d'étudier les logiques de l'engagement tout comme celles du désengagement. Sophie Bérout, Karel Yon et Baptiste Giraud proposent une approche par les acteurs<sup>19</sup>, à travers leurs trajectoires et leurs investissements au sein du syndicat. Ils pèsent dans les syndicats tout comme le syndicat pèse sur eux et les transforme. L'approche sociologique du syndicalisme s'est faite à travers les statistiques ou l'étude des stratégies des directions syndicales. L'étude de la participation au sein du syndicat peut révéler des éléments plus fins qu'une analyse plus large. J'inscrirai mon approche dans celle ouverte par Baptiste Giraud, Karel Yon et Sophie Bérout, qui insistent sur la « *nécessité d'envisager l'engagement syndical comme un processus, articulé à un continuum de raisons et de manières d'agir qui se transforment dans le temps*<sup>20</sup> ». Il s'agit donc d'analyser l'activité militante, le recrutement et la pérennisation de l'engagement, les motifs de participations, la socialisation militante. De plus, ce qui m'intéresse fortement, et ce qui me semble important d'analyser pour comprendre les logiques d'engagement et de désengagement, c'est le fonctionnement du syndicat. C'est aussi le constat que font les auteurs de *Sociologie politique du syndicalisme* : « *Les syndicats sont rarement appréhendés au prisme de la participation*

<sup>18</sup>Gassier Yolaine, Giraud Baptiste, *Le travail syndical en actes. Faire adhérer, mobiliser, représenter*, Presses Universitaires du Septentrion, 2020, 293 p

<sup>19</sup>Giraud, Baptiste, Karel Yon, et Sophie Bérout. *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*. Armand Colin, 2018, p ?

<sup>20</sup>« Chapitre 4. Les logiques de l'adhésion syndicale », , *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, sous la direction de Giraud Baptiste, Yon Karel, Bérout Sophie. Armand Colin, 2018, pp. 107-135.

*politique et des conditions de délibération en leur sein. Pourtant s'interroger sur les facteurs et les dynamiques qui favorisent l'engagement de salariés dans la durée au sein des structures syndicales et leur investissement dans différents types d'activités militantes implique d'appréhender ces dimensions qui sont essentielles à l'apprentissage des normes militantes et l'intériorisation d'une identité collective<sup>21</sup>. »*

Après avoir développé ces grandes lignes, nous allons nous concentrer plus précisément sur le syndicalisme dans la fonction publique. Tout d'abord, il s'agit de souligner la diversité présente au sein de l'ensemble de la fonction publique et dans chacune de ses catégories. Il y a donc la fonction publique d'État la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale. Outre le fait que les agents dans chacune de ces fonctions publiques soient considérés comme des fonctionnaires et qu'ils aient des droits communs, il est difficile d'aller plus loin tant ces catégories renvoient à des métiers et des conditions de travail différentes ! Il y a une uniformisation et une tendance à la précarisation des agents avec l'embauche de plus en plus de contractuels et de moins en moins de titulaires. L'étude du syndicalisme, et en particulier dans la fonction publique, s'intéresse à des secteurs particulièrement fortement syndiqués comme la fonction publique d'État. Cette partie de la fonction publique a, en effet, un taux de syndicalisation de 24 % selon la Dares<sup>22</sup>, c'est 17 % dans la fonction publique hospitalière et enfin 16 % dans la fonction publique territoriale. Quand on s'intéresse de plus près aux différences entre les catégories on voit que les ouvriers de la fonction publique territoriale ont un taux de syndicalisation de 19,6 % et les employés de 16,6 % ce qui les met dans la moyenne du taux de syndicalisation de la fonction publique en générale : 19 %. Cependant, les employés qui représentent 48 % de la fonction publique territoriale restent faiblement syndiqués au vu de leur nombre. Néanmoins le taux de syndicalisation (16%) est supérieur à la moyenne générale. Cela n'empêche pas de creuser pour voir ce qu'il se passe à ce niveau et y examiner les ressorts de la syndicalisation. Des rapports particuliers se jouent, en effet il y a un rapport direct et particulier avec l'employeur, qui est un élu. Il y a environ 36 000 communes en France et de tailles différentes. La majorité sont de très petites communes.

---

<sup>21</sup>« Chapitre 5. Fabriquer des militants : les enjeux politiques et organisationnels du « renouveau syndical » », , *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, sous la direction de Giraud Baptiste, Yon Karel, Bérout Sophie. Armand Colin, 2018, pp. 137-161.

<sup>22</sup>[La syndicalisation en France. Des salariés deux fois plus syndiqués dans la fonction publique. 2016](#)

La fonction publique territoriale est celle où il y a le plus d'agents de catégories C et de contractuels. C'est aussi une partie de la fonction publique soumise également à des rapports aux politiques. L'employeur est la municipalité. La FPT<sup>23</sup> représente à elle seule 2,7 millions de personnes, ce qui est important quand ce chiffre est mis en rapport avec le nombre total d'agents dans toute la fonction publique : 5,7 millions de fonctionnaires. Les agents des catégories A et B, et les métiers suivants : enseignants, personnel médical, policiers sont des métiers largement étudiés par la sociologie, notamment leur syndicalisation et activité militante. Cependant cette dernière s'est moins penchée sur la fonction publique territoriale et en particulier les catégories de personnels les plus basses. Pourtant c'est un secteur également syndiqué, où d'après la Dares, le taux de syndicalisation chez les employés et les ouvriers est supérieur à 10 %, ce qui est supérieur à la moyenne nationale chez les salariés, toutes professions comprises. La situation des agents de la fonction publique territoriale, avec une carrière lente, de faibles rémunérations, de la précarité chez les nouveaux entrants et leur rapport avec leur employeur particulier, fait qu'il est particulièrement instructif d'étudier les rapports sociaux qui s'y jouent. La focale sera sur la syndicalisation dans ce milieu, car cela implique un rapport social particulier avec l'employeur quand il ne s'agit pas de clientélisme et d'arrangements informels. Par exemple : il y a un rapport politique avec l'employeur, qui peut être commun ou alors opposé.

J'ai choisi comme terrain les territoriaux de la ville de Lomme. Tout d'abord pour une raison géographique. C'est une commune avec environ 500 agents territoriaux, faiblement syndicalisés, mais où les principaux syndicats nationalement sont aussi présents dans cette petite commune, la CGT et la CFDT. Ces agents et ces sections syndicales se sont illustrés par leur mobilisation importante contre la loi de la Transformation de la Fonction publique ainsi que pendant la mobilisation contre la réforme des retraites. Bien qu'ils sont moins nombreux que les agents de la ville de Lille, ils sont néanmoins les plus nombreux proportionnellement à se mobiliser. C'est pourquoi ce terrain peut être utile pour la recherche dans le cadre de ce mémoire. Il y aurait selon ces deux syndicats au niveau national une tendance à la hausse de la syndicalisation, car il y aurait « une prise de conscience des enjeux de la lutte syndicale ». Cette prise de conscience est marquée par le contexte social, cependant est-ce que cette affirmation des syndicats est évidente au niveau local dans un secteur qui pourrait avoir conscience « des

---

<sup>23</sup>FPT : Fonction Publique Territoriale, ce sigle sera utilisé tout au long de ce mémoire

enjeux de la lutte syndicale » ? La commune de Lomme est aussi marquée par des conflits du travail dont la responsabilité pèserait sur la municipalité, autrement dit les élus, étant donné que ce sont les employeurs des agents.

D'autres éléments font que Lomme et ses agents territoriaux sont un terrain idéal. La commune est associée à la ville de Lille et membre de la Métropole européenne de Lille, elle comporte 28 000 habitants. Le maire de cette commune est Olivier Caremelle membre du Parti Socialiste. Cette ville, depuis 1919, a toujours été dirigée par la SFIO puis le PS, à l'exception de la période 1945-1947<sup>24</sup>. Les catégories socio-professionnelles majoritaires de Lomme sont les ouvriers et les employés<sup>25</sup>. Le Parti socialiste dirige donc cette ville depuis des décennies et la participation aux élections à Lomme est plus élevée qu'à Lille.

La fusion de Lomme et Hellemes avec Lille date de 2000 d'un décret signé par Chevènement (ancien membre du PS) et Jospin (1<sup>er</sup> ministre, PS) Martine Aubry (PS) était encore ministre dans le gouvernement Jospin.

Depuis la fusion des communes de Lille, Hellemes et Lomme, les résultats électoraux prennent une importance pour les partis cherchant à gagner la ville de Lille, et plus particulièrement le PS<sup>26</sup>. Néanmoins il ne faut pas négliger la forte abstention, qui se développe depuis plus de 20 ans. Mon enquête m'amenant à étudier les ressorts du syndicalisme chez les agents de la fonction publique territoriale m'oblige à prendre en compte le rôle que jouent les élus municipaux, employeurs des agents. Le dernier élu PS en date est Roger Vicot, devenu député depuis. L'interdiction du cumul de mandat l'oblige en 2022 à laisser sa place à Olivier Caremelle, également élu PS. La fusion des communes et le fait que Lomme devienne une commune associée implique aussi un changement de politique et de gestion. Les décisions se prennent désormais à Lille. Il y a donc un impact sur les conditions de travail et les droits des agents territoriaux. Les organisations du travail et même les droits des agents pouvaient varier selon les communes avant la fusion-association. La fusion en 2000, et les réformes qui ont suivies ont tendu à remettre en cause ces droits.

---

<sup>24</sup>Absence de données pour la période 1945-1947

<sup>25</sup>Les derniers chiffres trouvables sur le site de l'INSEE date de 1999

<sup>26</sup>Laurent, Annie. « Chapitre 12. Lille. De Pierre Mauroy à Martine Aubry la transition inachevée », Bernard Dolez éd., Le vote des villes. Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001. Presses de Sciences Po, 2002, pp. 211-228.

Parmi les syndicats présents chez les agents territoriaux, il y a la section historique de Force ouvrière, pendant longtemps syndicat majoritaire et très lié au Parti socialiste. Il y a la section syndicale de la CGT, minoritaire à Lomme il y a encore 20 ans, et qui élection professionnelle après élection professionnelle s'est hissée à la première place. Ce qui n'est pas cas à Lille et Hellemmes. La CFDT a aussi sa section syndicale à Lomme.

Les agents territoriaux de la ville de Lomme sont confrontés à une dégradation des conditions de travail. D'une part, à cause des réformes successives menées par les gouvernements à l'encontre de la fonction publique. D'autre part, par la politique de gestion des élus socialistes qui visent à faire des économies. Pour travailler, certains agents doivent acheter du matériel. À la médiathèque, par exemple, des salariés doivent acheter du papier et des crayons parce que la mairie ne les fournit pas. Un enquêté, développeur informatique, témoigne que dans son service il n'a jamais pu avoir le matériel nécessaire pour travailler. Étant également syndicaliste il a trouvé et fait remonter le problème suivant : aux ateliers municipaux, des agents ont dû acheter des sacs de ciments car la mairie ne les fournissaient pas. La mairie PS de Lille est considérée comme la « mairie des 35 heures » du fait que Martine Aubry a joué un rôle majeur dans l'adoption de cette mesure. Le fait que cette mairie, sans que les autres mairies s'y opposent, applique de manière stricte la dernière loi portant sur la fonction publique, dite loi des 1607 heures, supprimant notamment des congés payés et des jours d'ancienneté, a posé problème chez les agents. Une importante mobilisation a eu lieu parmi les agents territoriaux, en particulier ceux de Lomme, contre le projet de loi puis contre la loi. Il y a de fait, d'un point de vue plus resserré sur le soucis des conditions de travail au quotidien et d'un point de vue plus général sur les conditions des agents de la fonction publique territoriale une opposition entre les agents et les mairies socialistes. Dans ce mémoire nous allons nous concentrer sur la commune de Lomme qui est aussi dans un rapport particulier avec une commune plus grande : Lille. En effet, depuis 2001, par un décret signé par le Premier ministre socialiste, il y a une fusion-association avec Lille. Des décisions sont donc désormais prises à Lille et le maire de Lomme a moins la main ou peut prétendre ne pas avoir la main sur certains domaines qui seraient confiés à Lille. Or cela concerne directement les travailleurs employés par la mairie de Lille. Par exemple sur le règlement des conflits du travail, cela se passe désormais à Lille. Elle ne peut plus se faire, de manière formelle ou informelle, à Lomme directement avec les dirigeants

de la municipalité. Cela change beaucoup de choses car les traitements des municipalités à l'égard de leurs agents peuvent être très différenciés selon les communes. Or ce qui pouvait s'appliquer aux agents de ville de Lille ne s'appliquait pas nécessairement aux agents de la ville de Lomme et inversement. Avec la fusion-association, on assiste à une uniformisation des traitements : droits, conditions de travail, jours de congés, accord de départ à la retraite. Cela n'est pas seulement dû à la fusion-association mais aussi plus généralement aux réformes de la fonction publique territoriale engagées par les gouvernements successifs.

La dernière réforme menée par le gouvernement français sur la fonction publique territoriale est la réforme de transformation de la fonction publique qui augmente le temps de travail des agents. Cette loi est aussi appelée « loi des 1607 heures ». Cette loi, dans de nombreuses communes, a suscité des mobilisations des agents de la FPT refusant d'abord la réforme, puis ensuite sa mise en vigueur. À Lille, il y a également eu une forte mobilisation et surtout chez les agents territoriaux de Lomme.

Dans le cadre de ce mémoire, fort de l'approche proposée par Giraud, Yon et Bérout, spécialistes du syndicalisme, dans leur ouvrage *Sociologie politique du syndicalisme*, nous analyserons les ressorts de la syndicalisation et la participation syndicale d'agents de la catégorie C ou associés (contractuels) de la fonction publique territoriale et de ces rapports à l'employeur et à la politique. Dans un champ professionnel, l'hypothèse est que la syndicalisation dépend de la trajectoire familiale, professionnelle et militante mais dépend aussi des rapports particuliers au sein de la fonction publique territoriale par rapport aux élus et enfin à la politisation des catégories socio-professionnelles n'est pas à négliger. Quels problèmes posent la mobilisation sur un terrain syndical contre son employeur qui s'affiche politiquement à gauche ?

Le protocole empirique que je propose d'utiliser est l'entretien avec des agents territoriaux de la ville de Lomme, syndiqués ou pas, avec des responsabilités ou non. L'étude des documents produits par la section syndicale et l'observation *in situ* dans des réunions syndicales. Pour répondre à ces questions, il s'agit de faire des entretiens, dans une perspective monographique, avec des travailleurs syndiqués ou non. Il s'agit de déterminer en fonction de leurs caractéristiques sociales comment ils se positionnent. Il s'agit de comparer également les

adhérents avec des responsabilités avec les adhérents sans responsabilités. Il s'agit enfin de comprendre comment la division du travail s'opère.

Je comptais faire de l'observation *in situ* des réunions qui est utile pour pouvoir examiner les rapports entre chacun et étudier la manière dont les réunions se passent. Néanmoins, malgré quelques tentatives, je n'ai pas pu assister à des réunions syndicales par faute d'absence de réponses. Il faut étudier également les tracts et divers documents produits par la section syndicale afin de voir comment sont retransmises à l'écrit les conclusions des discussions. Examiner ce qui est dit et ce qui n'est pas dit. Les critères sont donc l'âge, le sexe, la position dans la hiérarchie du travail, la socialisation militante. Dans le cadre de ma recherche j'ai pu m'entretenir avec trois agents de la ville de Lomme. Dont deux agents venant à peine d'entrer en retraite mais qui ont été deux dirigeants de la section de la CGT et de la CFDT avec un profil masculin et féminin respectivement. Tous deux titulaires, les entretiens que j'ai pu avoir avec ces personnes ont duré entre deux heures et deux heures et demi. Le troisième entretien que j'ai pu effectuer est avec un agent contractuel, alors âgé de 35 ans et seulement syndiqué depuis deux ans mais rapidement intégré dans les instances dirigeantes. Ce qui permet d'avoir des profils différents, notamment sur le profil d'entrée dans le syndicalisme mais aussi dans la fonction publique. Les deux premiers enquêtés sont entrés très tôt et sont devenus titulaires. Ils ont un très faible niveau d'études. Quant au syndicaliste plus jeune, il est allé jusqu'au master et ne se destinait pas à entrer dans la fonction publique ni dans le syndicalisme. Ces deux profils mettent à jour une fonction publique territoriale où les agents titulaires et avec une longue expérience commence à disparaître, et où les nouveaux agents recrutés arrivent avec un diplôme en poche mais se voient signer un contrat précaire et n'obtiennent pas le statut de titulaire.

Dans un premier temps nous analyserons les trajectoires de vie des enquêtés. Dans un second temps nous étudierons le rapport qui se joue entre les syndiqués et la municipalité PS puis la politisation des enquêtés. Enfin, dans une perspective de sociologie visuelle nous analyserons un tract de la CGT de Lomme.

**Chapitre 1 : Des trajectoires de vie et trajectoires professionnelles variées  
amenant à la syndicalisation**



Il s'agit tout d'abord d'éclaircir les trajectoires des enquêtés afin de comprendre à la fois l'hétérogénéité des parcours mais aussi les points communs qui font que divers profils se retrouvent dans un syndicat.

Nous pouvons porter notre attention sur des agents de la fonction publique territoriale de catégorie C et aussi ceux qui sont contractuels. Dans les recherches sociologiques sur la fonction publique, très peu se portent sur la politisation, la syndicalisation et les rapports qui se jouent au sein de cette catégorie. Les recherches s'intéressent plutôt aux agents des catégories supérieures, A et B. Pourtant, dans la fonction publique territoriale, les agents de catégorie C représentent la majorité des fonctionnaires. De plus, d'après les recherches d'Émilie Biland, 75 % des fonctionnaires territoriaux sont des agents de catégories C. D'autre part, il y a une accentuation du recrutement de contractuels au détriment d'agents titulaires. Ils effectuent des missions similaires aux fonctionnaires, cependant ils n'ont pas le statut de fonctionnaire ce qui rend leur contrat précaire. Il y a le risque de voir son contrat ne pas se renouveler, et cette absence de garantie d'emploi sur le long terme est pesante pour l'agent. Cette forme de contrat joue sur les rapports avec l'employeur, la municipalité. Pour un agent, se syndiquer peut être considéré comme dangereux et augmenter le risque de perdre son contrat.

La fonction publique territoriale, sur le site du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, est définie ainsi : « *La fonction publique territoriale regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes, départements, régions), des structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes...), des établissements publics et des offices* ». La catégorie C représente donc les agents qui « *exercent des missions d'exécution diversifiées, dans des domaines administratifs, techniques mais également spécialisés. Ils peuvent, dans certains cas, exercer des fonctions d'encadrement, au fur et à mesure de la progression de leur carrière.* ». Enfin, pour les agents contractuels, bien qu'ils effectuent des missions de services publics, ils ne sont pas fonctionnaires et leur contrat n'est pas voué à une titularisation<sup>27</sup>. Leur recrutement, à l'inverse des titulaires, ne se fait pas sur concours.

---

<sup>27</sup>[collectiviteslocales.gouv](http://collectiviteslocales.gouv)

## 1. La longue carrière de militant syndicaliste

Deux des agents enquêtés occupent des postes administratifs à l'accueil des ateliers municipaux de Lomme. Le premier, Philippe est né à Armentières dans une famille ouvrière. Son père est ouvrier, sa mère est au foyer. Elle effectue quelques ménages pour augmenter un peu le revenu du ménage. Il arrête les études et commence à travailler dans la métallurgie à l'âge de 16 ans. Il est titulaire d'un CAP mécanicien-fraiseur. Son engagement syndical est intimement lié à son entrée sur le marché du travail. Le travail à l'usine est difficile, mal payé, et pour un jeune qui commence tout juste à travailler, ce n'est pas une évidence de se syndiquer.

*« À 16 ans, les petites mains, je voyais déjà qu'ils étaient payés moins de l'équivalent de 300€ par mois, on était à 40 heures. La jeunesse se parlait beaucoup mais n'osait pas aller plus loin. J'ai tout de suite adhéré au syndicat de la boîte et j'ai pris un mandat. Pas comme porte parole j'aime pas ce mot là mais comme porteur de la voix de tous ces jeunes. Il y avait un turn-over terrible. Des jeunes de 15 ans qui travaillaient dans des conditions difficiles. »*

Dans l'usine, le syndicat majoritaire est Force ouvrière, c'est celui qu'il rejoint. Ensuite, quittant l'usine, il effectue des petits boulots alimentaires. Jusqu'à rejoindre l'imprimerie, l'entreprise SCIA à Armentières. À peine recruté, il rejoint la CGT, syndicat unique et puissant de l'entreprise.

*« Je suis entré dans l'imprimerie, comme manoeuvre, après une sélection de 22 personnes. Et dans ces entreprises là c'était simple : un seul syndicat. Deux passages obligés. La direction des ressources humaines, pour le contrat de travail, et dans le même couloir tout au fond, le local du syndicat ».*

Il va rapidement prendre des responsabilités. En 2004, l'imprimerie est menacée de fermeture. Philippe va prendre part à l'organisation de la grève et de l'occupation de l'imprimerie. L'occupation dure 138 jours. Plusieurs mois intenses pour le syndicaliste qui, suite à une plainte de son patron, fils de député, se voit un jour arrêté à sept heures du matin par la police. Condamné par le tribunal correctionnel de Béthune, il est en liberté conditionnelle sous

caution. Il doit payer 1200€ par mois pour éviter la prison. La CGT organise nationalement une collecte de fonds pour l'aider à payer. Il a acquis de longue date une forte expérience de syndicaliste l'amenant à organiser une grève longue et le faisant tomber sous le coup de la répression judiciaire. Sa carrière syndicaliste, au sens sociologique du terme, a été longue et émaillée de confrontations avec ses employeurs. Il montre tout au long de l'entretien qu'il a une certaine conscience des risques que pose le syndicalisme et en donne un aspect offensif.

*« [Il n'y a qu']une seule façon de payer : l'argent liquide ou le chèque de banque. Ni le chèque personnel ni la carte bleue. Si le 11 ça tombe un samedi ou un dimanche, il faut payer le 9. Sinon le lundi matin, les flics viennent chez vous, les bracelets, et vous emmènent pour commencer ou continuer à purger votre peine. »*

À la sortie du tribunal, un élu PS l'attend et lui donne sa carte de visite.

*« Quand je suis passé du privé au public, il y a un député socialiste [et ancien maire de Lomme], Yves Durand, qui s'est engagé à me dire en sortant du tribunal en me donnant sa carte de visite dans la main, j'avais les menottes au poignées, "monsieur, le privé c'est fini pour vous, vous savez les patrons se parlent beaucoup entre eux. les patrons eux quand ils disent, cet homme ne doit plus travailler, il ne travaille plus". J'ai fini par arriver à la mairie de Lomme, le 1<sup>er</sup> août 2004. Il a tenu ses engagements, ce n'est pas pour autant que j'ai pris ma carte au Parti socialiste. J'ai pas pris de mandat tout de suite. Je suis resté syndiqué CGT, syndicat minoritaire à l'époque. Le dernier syndicat de la ville, à Lomme il est le premier syndicat de la ville. »*

Philippe retrouve alors un emploi à la municipalité de Lomme. Il continue dans son engagement de syndicaliste. Sa trajectoire professionnelle et syndicale, la lutte intense qu'il a menée lorsqu'il était à la SCIA l'a amené à concevoir le syndicat et surtout le syndicaliste comme quelqu'un au côté de ses collègues, sur le terrain. Il oppose sa conception du syndicalisme à « ceux qui sont dans les bureaux » :

*« Un syndicaliste n'a pas à faire de la politique, et surtout à ne pas rentrer dans le système des permanences. Faire du syndicat son métier. C'est une anomalie de voir des gens 35*

*heures par semaine, ce n'est pas une vocation, je n'aime pas ce mot qui a une connotation religieuse, encore moins une passion, mais pour moi le syndicalisme c'est quelque chose, c'est une prise de conscience, ce n'est pas un métier, il faut continuer à travailler, être parmi ses collègues, il faut montrer que ce qu'ils connaissent on le connaît aussi, en tant que salarié. Être syndicaliste, loin dans un bureau, dans une capitale du Nord, dans une capitale nationale, Paris, c'est être loin de la réalité. »*

Il décrit avec précision ses tournées qu'il effectue lors des heures syndicales :

*« Je suis resté syndiqué CGT, syndicat minoritaire à l'époque. Le dernier syndicat de la ville, à Lomme il est le premier syndicat de la ville. Il a fallu plus de quinze ans pour parvenir à ce résultat. Pour faire passer un syndicat de la dernière place à la première, il n'y a pas trente-six façons de le faire. Il faut faire en sorte que le syndicaliste ne se fasse pas oublier. C'est-à-dire, il faut utiliser ton mandat syndical, tes heures de décharge, qui te sont autorisés par la loi, pour faire des tournées de service. C'est-à-dire tu passes dans les services, tu t'intéresses à ce que les gens vivent, tu notes ce qu'il va pas, tu t'engages en rien parce que s'engager c'est mentir. Et tu fais en sorte que les problèmes remontent là où ils doivent être remonté. Tu ne dois pas faire de la figuration, tu ne dois pas faire du syndicat de bureau. Il n'y a pas une semaine où je passais dans un service. Je tournais avec mon bloc notes, j'écoutais, j'enregistrais. »*

La dernière lutte qu'il a menée comme syndicaliste est celle contre la loi de la transformation du service public, plus couramment appelée la loi des 1607 heures. Mise en place en janvier 2022 à Lille, Hellemmes et Lomme, elle a fait l'objet d'une lutte acharnée de 2019 à 2022. Autrement dit, de sa préparation à sa mise en œuvre. De plus la bataille dont a fait l'objet cette loi ne se limite pas à Lomme, Hellemmes et Lille, mais à de nombreuses communes en France. Pour sa part, Philippe participe aux manifestations appelées par les syndicats de la fonction publique. Il interpelle même Martine Aubry, considérée comme la ministre qui a réduit le temps de travail, et lui demande de s'opposer à la loi. Il interpelle le maire de Lomme, Roger Vicot, qui fera appliquer la loi. Il organise en 2021, un rassemblement devant la mairie de Lomme qui a beaucoup de succès. Les agents de la ville, en guise de protestation, vont occuper la mairie. Le maire envoie la police. Ce qui est un choc pour les agents qui voient leur employeur, considéré

aussi comme un représentant par rapport à l'État, répondre par la force. Cet agent a donc vu sa socialisation militante commencer très tôt, quasiment en parallèle de sa socialisation dans le champ professionnel. Ce qui l'a amené à faire des choix et se positionner en rapport avec son rôle de syndicaliste. Il a été syndicaliste, avec des responsabilités et l'amenant à mener des actions sur ses lieux de travail, tout au long de sa vie professionnelle. À la différence des autres enquêtés, sa longue expérience de syndicaliste dans le secteur privé puis le secteur public avec tous les problèmes auquel il a été confronté, lui permet de généraliser l'expérience syndicale et d'avoir un certain recul.

## **2. Le cas de l'agent avec un niveau d'études élevé, avec une syndicalisation tardive**

Julien est également né dans une famille ouvrière. Originaire de Rouen, son père est routier et sa mère est au foyer. Elle effectue aussi des ménages pour arrondir les fins de mois. Il est plus jeune que les autres enquêtés. Titulaire d'une licence, puis d'un master « en image vision interaction ». C'est un master spécialisé autour du traitement de l'image, pour créer des interfaces utilisateurs par exemple. Il a conduit ses études jusqu'au bac + 5. De fait, il a une socialisation et un parcours différent du personnel plus ancien de la municipalité. En effet, il effectue alors sa scolarité à une époque où l'on parle de « massification scolaire ». Il est au lycée au début des années 2000, 11 ans plus tôt la loi Jospin adoptée cherche à mettre en œuvre l'objectif de 80 % de bacheliers en 2000<sup>28</sup>. Il peut donc accéder à une catégorie socio-professionnelle supérieure à celle de ses parents. Son profil diverge ainsi des agents plus âgés n'ayant pas pu faire des études et surtout des études longues. Après ses études, il est recruté par le CNRS où il travaille pendant plus d'un an sur des projets de « fours intelligents », en d'autres termes sur de la modélisation et la conception de prototypes. Il travaille ensuite à l'université de Lille comme ingénieur de recherche. Bien qu'il y ait des syndicats à l'université, il ne veut pas se syndiquer pour éviter d'être mal vu et pense qu'avec son contrat à durée déterminée, la syndicalisation est un risque. Ses projets de modélisation intéressent la ville de Lomme, cette dernière le débâche pour qu'il puisse travailler sur son projet au profit de la municipalité. Il est alors recruté comme contractuel.

---

<sup>28</sup>[La massification scolaire sous la Ve République](#)

*« ils m'ont proposé de faire un contrat de 6 ans, plus exactement de deux fois trois ans. Ils disent que le « poste est pérennisé » parce que « il y a un besoin permanent », c'est comme ça qu'ils justifient la création de mon contrat ».*

Jamais syndiqué, jamais adhérent d'un parti, il se retrouve à la CGT en 2021 lors de la lutte contre la loi des 1607 heures. Bien que la forme de son contrat à un caractère précaire, le contexte le pousse à franchir le pas. Rapidement intégré au syndicat, il est coopté dans les instances de décisions. N'ayant jamais été dans une organisation de ce type, il a été néanmoins socialisé « aux luttes ». Au lycée, il fait parti des groupes qui organisent des AG et même une manifestation, déclarée en préfecture. Lors de ses études, il prend part aux grands mouvements sociaux, et participe aux actions étudiantes. Pour autant cela ne le pousse pas à rejoindre une organisation étudiante, un syndicat ou un parti politique. Quand il travaille à l'Université de Lille, il ne veut pas prendre sa carte dans un syndicat car son contrat en CDD représente un obstacle. Même s'il se pose la question de la défense de ses collègues contractuels. Il en discute avec ses collègues, dont un avec qui il va participer à des meetings du candidat à la présidentielle, Jean-Luc Mélenchon, lors de la campagne présidentielle de 2012. Il y a donc un intérêt politique et une volonté de participer et d'agir comme militant politique. Cependant la forme du contrat, précaire, ne l'incite pas à rejoindre un syndicat. Quant aux partis politiques, même s'il porte un intérêt à l'actualité, l'offre du champ politique ne lui convient pas. Ce n'est que lors de la mobilisation des agents qu'il se décide à franchir le pas. Il va participer activement à la mobilisation des agents de son service mais aussi des autres services, il distribue des tracts et discute avec les agents. L'appareil syndical le voyant actif, décide de l'intégrer rapidement dans les instances de direction. Or, il découvre que l'activité syndicale au sein des instances ne lui plaît pas. Il y a un caractère désorganisé selon lui, qui ne permet pas de définir des orientations claires.

*« C'est bizarre, mais c'est rare qu'on ait un ordre du jour. Chacun vient avec ses sujets, et on construit la réunion comme ça. Chacun vient avec ses éléments, les décisions, la discussion, tout est mélangé. Il n'y a pas de discipline, des gens se coupent la parole, rebondissent sur quelque chose qui n'a rien à voir, ça arrive régulièrement que des gens n'arrivent pas à finir leur phrase. La réunion de la commission exécutive qui dure longtemps, sur une demi journée, on arrive pas à finir, il y en a qui sont pas là l'après-midi, 4 ou 5 de moins dans le*

*bureau. Quand vient l'heure ou on essaye de prendre une décision on est plus que la moitié, c'est très bancal. Je suis extrêmement énervé de ces réunions, je suis déçu. Je suis dépité. »*

Les réunions sont longues, et pour Julien l'orientation du syndicat ne permet pas d'engager les actions qui seraient nécessaires à son avis. Ce qui ne l'empêche pas de maintenir son activité syndicale auprès de ses collègues, il fait régulièrement des tracts pour informer dans les services. Il fait d'ailleurs la tournée de ces derniers. Il organise des réunions d'information syndicales à la médiathèque de Lomme et cherche à soutenir le personnel de l'entretien. Ce personnel est composé de femmes, isolées, d'origine étrangère et faisant face à des problèmes dans leur travail. Leur situation fait qu'elles rencontrent encore plus de difficultés qu'un travailleur français. Il va leur parler, ce qui est une première pour elles n'ayant jamais de contact avec les syndicats. Enfin, il intègre un collectif de la CGT qui regroupe des cadres de la fonction publique. Il s'agit du collectif ICTAM, un sigle signifiant Ingénieur.es, Cadres, Technicien.nes et Agent.es de Maîtrise. Il se sent mieux dans ce cadre là et le trouve plus adapté et plus discipliné que la commission exécutive.

*« Oui, ICTAM, ça nous a permis de faire syndiquer des cadres. Ce qui n'est pas commun : soit ils vont dans le syndicat corporatiste, soit ils ne se syndiquent pas. Il y a 5 ou 6 membres actifs. On fait un tract tous les mois, ça nous permet d'aller sur le terrain, c'est un des membres des ICTAM qui le fait, parce qu'il a des facilités, après on amende, ça nous a permis d'avoir des tracts mieux foutus qu'avant, à la CGT, c'était beaucoup des reprises de slogan, des petits dessins, pas de points sur la lutte actuelle, nationale, dans la nouvelle forme on le fait beaucoup plus. On parle de questions qui nous touche directement, ça marche bien, on a pas mal de retours positifs sur nos tracts. »*

### 3. L'arrivée dans le syndicalisme et la prise de mandat, « contre son gré »

Sylvie est née à Lomme d'un père ouvrier et d'une mère au foyer. Elle commence à travailler tôt. Son père meurt alors qu'elle est âgée de 7 ans. Dyslexique, elle ne va pas très loin dans les études, faute d'accompagnement. Elle tente de passer un CAP de sténo dactylo. Puis elle passe les concours dans la fonction publique territoriale, carrière dans la fonction publique territoriale. N'ayant jamais appartenu à une organisation syndicale et politique, elle rejoint la CFDT pour défendre sa responsable, « un peu par la force des choses », autrement dit le contexte.

*« J'ai arrêté, je voulais travailler assez vite, j'avais entre 17 et 18 ans et j'ai travaillé quelques mois pour aider ma mère et en fait j'ai tout laissé tomber j'ai passé un certificat d'étude à part pour prouver que je n'étais pas si bête que ça. Pour moi-même d'ailleurs et je pensais qu'il fallait un certificat d'études pour entrer dans la fonction publique. C'est ce qu'on demandait avant au CHR de Lille et comme mon beau frère y travaillait, il m'a dit passe au moins ton certificat d'études comme ça tu pourras prétendre à entrer au CHR. Donc je l'ai passé et je l'ai eu. Mais après je suis entrée en tant qu'assistante à la mairie de Lomme. Donc ça s'est fait : j'avais 26 ans quand je suis entrée à la mairie de Lomme. »*

Elle rentre donc à la mairie de Lomme, en 1986. Mais ce n'est qu'en 2000 qu'elle rejoint la CFDT, alors engagée dans une lutte pour soutenir sa responsable.

*« Ça c'est fait un peu contre mon gré si vous voulez.[...] Ma cheffe qui a été molestée et qui était une secrétaire parlementaire. Elle était secrétaire parlementaire et après le maire lui a trouvé un poste au sein d'une restauration scolaire, comme dirigeante. Elle était très bien d'ailleurs, très humaine. Et après le directeur général en service a voulu remettre une de ses amies à son poste et n'a pas attendu qu'elle soit en retraite. Ils l'ont carrément éjectée comme une malpropre, et de ce fait j'ai été un peu pris dans le mouvement. Je l'estimais beaucoup. Je trouvais que c'était une dame très intelligente et très humaine. Et de ce fait elle m'a demandée de la remplacer parce qu'elle partait. Mes premières défenses, à la sauvage on va dire, c'était de défendre ma cheffe. Vis-à-vis du directeur général. »*



C'est ainsi qu'elle rentre dans le syndicalisme, « à l'arrache » et mène également son premier combat de défense d'une collègue. Sylvie n'a pas eu de socialisation militante au sein de sa famille où même lors de ses études. Elle n'a jamais participé à de mouvements étudiants et n'a jamais été adhérente d'un parti. Cependant sa première tentative de syndicalisation ne date pas de 2000. Elle a été tentée de rejoindre FO alors syndicat majoritaire chez les agents de la ville mais abandonne rapidement :

*« C'est-à-dire que j'ai essayé de me syndiquer à FO mais le syndicat FO... , mais je ne vais pas vous le cacher, c'est le syndicat du maire. Adulé par la mairie. C'était un syndicat où les gens qui s'occupait de ce syndicat n'étaient pas sérieux. Et c'était encore les cotisations, vous savez, qui ramenaient des timbres, des choses comme ça. On ne voyait jamais personne nous renseigné, ou alors quand on avait des questions à poser, il n'y avait personne qui nous donnait des renseignements, etc. Donc j'ai laissé tombé et d'autant plus que mon directeur de l'époque des foyers-logements. Lui était dans le bureau national et s'occupait de FO également. Quand j'ai vu le comportement de ce gars là, je me suis dit c'est pas la peine d'y aller (rires). »*

L'absence d'organisation claire dans cette section syndicale. Le comportement de certains membres, sa position dans la municipalité, c'est-à-dire proche du maire, fait que Sylvie se détourne rapidement de FO. Au final sa carrière militante a été extrêmement courte en comparaison à sa carrière professionnelle.

Ce que l'on peut conclure, c'est que les agents, au sens sociologique, issus de famille ouvrière, dont au moins un parent est syndiqué, dont le champ professionnel composé d'employés et d'ouvriers en présence de syndicats, même faibles en nombre, peuvent être conduits à la syndicalisation. Il faut néanmoins un contexte qui pousse à prendre des responsabilités. À moins d'être syndiqué très tôt, l'engagement syndical prend forme dans la prise de mandat et l'implication dans une mobilisation.

**Chapitre 2 : la syndicalisation de l'agent territorial : l'inscription dans un  
positionnement risqué par rapport à l'employeur**

## 1. La FPT, un champ conflictuel entre les agents et les employeurs

La fonction publique territoriale est encore peu étudiée par les sciences sociales. Les travaux sur ce sujet sont pour beaucoup réalisés par des juristes et ne donnent pas à voir les rapports sociaux au sein de cette partie de la fonction publique. Quand on cherche sur Cairn les mots : fonction publique territoriale, on trouve tout d'abord des articles publiés surtout dans la *Revue française d'administration publique*. On peut citer comme exemple cet article écrit par des juristes et qui traite de l'augmentation des agents contractuels dans la fonction publique<sup>29</sup>. Ou encore, la fonction publique est étudiée par des chercheurs en science de gestion, et on peut trouver de nombreux sujets sur la fonction publique dans *La Revue de des sciences de gestion*. Nous pouvons citer l'article sur « *l'employabilité et la fidélisation des agents de la fonction publique territoriale* »<sup>30</sup>. Ces recherches insistent notamment sur les sentiments de l'agent par rapport à son utilité, ses compétences et sa place dans la fonction publique. Ainsi les changements opérés par l'État dans la fonction publique au cours de ces dernières décennies amélioreraient l'efficacité de ces derniers. Pourtant, on ne peut concevoir la fonction publique territoriale seulement d'un point de vue administratif et gestionnaire. Les agents sont confrontés à des élus et ces derniers sont leur employeur. Il y a donc des rapports entre ces deux groupes. Il ne faut néanmoins pas s'arrêter là car même parmi les agents il y a différents rapports et différentes positions. Les agents de catégorie A n'ont pas les mêmes rapports avec les élus que les agents de la catégorie C. Le seul travail conséquent sur la fonction publique territoriale en sociologie sur lequel je peux me baser pour l'écriture de ce mémoire est le livre de la chercheuse Émilie Biland, *La Fonction Publique Territoriale*<sup>31</sup>, et sa contribution au *Dictionnaire des politiques territoriales*<sup>32</sup>, sur le sujet qui nous intéresse : la fonction publique territoriale. Tout d'abord, la FPT est un « *groupe social hétérogène*<sup>33</sup> », il y a, selon les chiffres d'Émilie Biland : plus de 40 000 employeurs et plus de

---

<sup>29</sup>Desbarats, Isabelle, et Sandrine Kopel. « Les agents contractuels de la fonction publique territoriale française. De la précarité juridique à l'atout managérial ? », *Revue française d'administration publique*, vol. no115, no. 3, 2005, pp. 481-493.

<sup>30</sup>Moretti, Romain, et Soufyane Frimousse. « Du développement de l'employabilité à la fidélisation des agents de la fonction publique territoriale. Le rôle du sentiment d'efficacité personnelle », *La Revue des Sciences de Gestion*, vol. 293, no. 5, 2018, pp. 33-40.

<sup>31</sup>Biland, Émilie. *La fonction publique territoriale*. La Découverte, 2019

<sup>32</sup>Biland, Émilie. « Fonction publique territoriale », Romain Pasquier éd., *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, 2020, pp. 250-255.

<sup>33</sup>Ibid

250 métiers. Au-delà des catégories de statuts, les employeurs peuvent être différents, d'un point de vue politique mais aussi au niveau de la taille de la commune. L'avancement dans la carrière est très lent. La proximité entre élus et agents pose le problème de la politisation. « *Non que tous les agents aient « leur carte » ou soient pris dans des relations clientélares, mais que ce soit dans les relations interpersonnelles ou dans le travail de coproduction des politiques territoriales, la fiction weberienne du fonctionnaire « sans haine et sans passion » tient encore moins ici qu'ailleurs*<sup>34</sup> ». Il y a donc des rapports de force, des rapports plus ou moins clientélares qui sont exacerbés par rapport au reste de la fonction publique. On ne peut penser la fonction publique territoriale comme un champ neutre où les agents exercent leurs tâches de manière non conflictuelle. De plus, le constat est fait que les politiques publiques menées sur ce sujet fragilisent la position des agents territoriaux et influent sur les rapports de force. « *Sous la pression conjuguée des théories managériales, des contraintes liées aux finances publiques, de l'affaiblissement des structures syndicales et de la montée en puissance des élus des plus grandes collectivités bénéficiaires des réformes territoriales, le rapport de forces entre agents publics et employeurs locaux est redevenu favorable à ces derniers.*<sup>35</sup> ». En effet, les réformes dont celle largement évoquée ici : la loi des 1607 heures, conduisent à dégrader les conditions de travail et à mettre les élus en opposition avec leurs employés puisqu'ils appliquent ces réformes. Cette opposition peut se révéler féroce et pour un syndicaliste cela signifie subir des fortes pressions de la part de l'administration du maire. Il y a le risque de voir sa carrière freinée, d'être « mis au placard » et se retrouver sans missions, de se voir harcelé et tout cela pèse sur l'agent et sur sa détermination à tenir sa ligne de syndicaliste. À Lomme, les agents sont non seulement soumis dans ce rapports de force avec leur employeur direct : le maire de Lomme, mais en raison de la fusion-association avec Lille, il y a également un rapport de force plus important qui se joue entre les agents de Lomme et les acteurs politiques et administratifs de Lille. Ce rapport est plus important, du fait de la taille de la commune lilloise et des enjeux qui y sont traités. S'agissant des rapports clientélares, ici typiquement c'est les relations avec les élus du Parti socialiste et le syndicat qui y est relié : Force ouvrière. Prendre sa carte au PS et prendre des responsabilités chez FO signifient, à Lomme et sans doute à Lille, se positionner du côté de la direction et donc ne pas mettre en jeu sa carrière de fonctionnaire. Cela joue sur l'acceptation ou non des accords, notamment sur le temps de travail par les syndicats. « *Pour les syndicats eux-mêmes, le positionnement vis-à-vis des élus est problématique : comment construire le rapport de forces avec un employeur*

---

<sup>34</sup>Ibid

<sup>35</sup>Ibid

*dont on se sent politiquement proche ?<sup>36</sup> », dans ce cas là, Garabige parle de *compromis belliqueux* ce qui sous entend une opposition nette avec deux camps qui se font face avec des positions claires. Or, les compromis entre élus et syndicats sont-ils nécessairement belliqueux ? On peut aussi faire l'hypothèse qu'il peut exister une entente entre ces groupes d'acteurs. Et quels peuvent être les rapports quand il n'y pas de compromis ?*

Ces rapports variés et interdépendants : politique, administratif, contractuel influent donc sur la syndicalisation et l'action syndicale au sein de la municipalité. Le délégué syndical, en plus des pressions professionnelles exercées sur lui, doit pouvoir tenir tête au maire. Il faut savoir dire les choses, construire son discours et pouvoir négocier. Le syndicaliste qui s'oppose au maire est donc considéré comme un perturbateur.

## **2. Le risque de l'isolement « forcée » et du burn-out**

À l'instar de Sylvie qui est restée dix ans dans le syndicalisme. Elle a fait face à de nombreuses difficultés. Ce que je remarque à travers ces recherches, c'est que les syndiqués qui ont eu des responsabilités témoignent du fait que c'est à eux de parler lors des AG des agents car les autres agents « n'osent pas ». En effet, face au maire, il s'agit de ne pas se démonter. Cela peut être intimidant. Sylvie raconte qu'elle se sentait obligée de prendre la parole pour exprimer la colère et les revendications des agents, tout en mettant en avant la responsabilité du maire « qui prétend les protéger », ce qui n'est pas dénué de risques. La pression pour elle devient trop forte à partir de 2010 jusqu'à 2024, elle n'est plus syndiquée.

*« Dix ans [de syndicalisme]. Parce que après j'ai fait une sorte de dépression. Parce que j'étais seule, j'ai été lâchée complètement par le syndicat. Parce que en fait dans mon poste j'avais des soucis avec ma responsable et bon j'ai pris un avocat pour me soutenir. Parce qu'il faut des textes juridiques que je ne connais pas particulièrement. Donc on était allé voir un avocat spécialisé dans le droit administratif. Et de ce fait, j'ai tout pris des notes, modifié, fait un appel, en prenant un contact, plutôt que d'aller au tribunal administratif puisqu'on sait comment c'est au tribunal administratif. Donc avec le directeur général j'ai*

---

<sup>36</sup>Garabige, Alexandra. « La logique du compromis belliqueux. Chronique d'une négociation sur le régime indemnitaire dans une mairie française », *Négociations*, vol. 14, no. 2, 2010, pp. 59-70.

*remonté des éléments et comme toujours dans la fonction publique, ça c'est malheureusement, un gros problème, comme vous êtes une catégorie C. Donc les catégories C ne sont pas écoutées et entendues. Quelque soit le problème. »*

Isolée, sans soutien de son syndicat et sous la pression de l'administration de la municipalité, elle fait un burn-out. Elle quitte le syndicat car elle ne peut plus assurer ses responsabilités. Ce cas illustre aussi la différence entre les acteurs selon leur appartenance sociale. Sylvie préfère éviter le tribunal administratif, elle manque de compétences juridiques et cherche à se faire conseiller par un avocat. Cependant, malgré l'aide juridique qu'elle reçoit, son administration ne donne pas suite à ses demandes. On peut donc en conclure que pour un agent de la catégorie C qui fait face à un problème dans son quotidien professionnel, il y a une forte probabilité que son employeur n'accède pas à sa revendication. En tout cas dans une municipalité qui emploie 500 agents territoriaux. Dans une municipalité plus réduite, les échanges sont encore plus informels et les manières de résoudre des problèmes se font de manière plus officieuse, sous forme d'arrangements, le maire a un certain contrôle<sup>37</sup>. À l'échelle de la municipalité de Lomme, en fusion association avec la municipalité de Lille, où il y a beaucoup d'agents, il s'agit aussi de faire des économies sur les ressources humaines (loi des 1607 heures par exemple), les échanges sont plus rudes.

*« Il n'y a pas très longtemps j'ai une amie qui a fait une grosse dépression, elle a pris des cachets, elle a failli se suicider sur son lieu de travail. Et bah vous me croirez peut être pas eh bien les chefs sont toujours en place. Les responsables qui lui ont fait des misères verbales, blessantes, ils sont toujours en place et n'ont jamais été inquiétés. On a fait pour la forme une petite enquête mais ça n'a jamais été exploité donc voilà. Voilà comment ça marche dans la fonction publique et malheureusement les dépressions des fonctionnaires ... Si vous ne pliez pas ils vous font plier et vous le payez de votre santé. »*

---

<sup>37</sup>Dion, Stéphane (1986), La politisation des mairies, Paris, Economica.

### 3. L'activité syndicale conduisant au choc frontal entre les deux parties

Philippe délégué à la CGT, est poussé à adopter un rôle particulier. Le contexte syndical fait que la CGT est en opposition à la mairie et en concurrence avec FO qui est plus conciliant avec la mairie. Quant à la CFDT elle est moins offensive que la CGT. La lutte syndicale menée par Philippe, notamment contre les 1607 heures, l'a opposé au maire. Ce qui a conduit à un choc frontal entre ces deux acteurs défendant des intérêts contradictoires.

*« Yves Durant, député maire, Vicot ... l'homme qui voulait m'abattre ... et actuellement ils ont Olivier Caremelle qui est visiblement quelqu'un qui semble plus disposé à l'écoute. Maintenant on peut écouter des gens sans les entendre. Avec Roger Vicot, c'était pas mal les cinq premières années, la deuxième période c'était plutôt tendu. Justement par rapport aux 1607 heures. »*

Le choix des mots est fort : « l'homme qui voulait m'abattre ». D'une part, un syndicaliste sur une ligne de défense des intérêts de son groupe et d'autre part, un élu, également sur la défense des intérêts de son groupe social. Il ne peut risquer de céder aux revendications qui font que les tensions issues de ce conflit sont devenues extrêmement vives entre ces deux acteurs. Les tensions se sont cristallisées en deux pôles opposés amenant à une forte conflictualité, au point que le syndicaliste se fasse virer d'une réunion d'agents par le maire.

*« En 2022, il fait une AG à la maison des enfants, et 80 agents. Et moi j'y vais non pas en tant que syndicaliste, j'y vais simplement en tant qu'agent et je me mets dans le fond de la salle. Le maire arrive, il traverse la salle, il se met au pupitre, il se retourne et me voit dans le fond. Devant l'ensemble des agents, il traverse la salle : « V. tu dégages » . Tu dégages... « je suis représentant des salariés je suis pas ici pour m'exprimer, il y a d'autres endroits pour s'exprimer vous le savez très bien, les agents savent que je suis là en tant qu'agent et rien de plus » j'ai rétorqué. Il répond « tu dégages tu n'as rien à faire ici, ce n'est pas les gens de ton service ». « Oui mais pourquoi je dégagerais, la vous êtes en train de faire une belle entrave syndicale caractérisée par 80 témoins. Je me suis adressé aux gens en leur disant vous voyez ce qu'est le dialogue social dans une mairie socialiste. »*

Il y a donc à la fois ce conflit qui s'est cristallisé surtout dans la période de la bataille sur les 1607 heures. Cependant il y a aussi le fait de voir sa carrière à l'arrêt. Pour le syndicaliste V. il n'y a jamais eu aucun avancement. Sylvie a eu une carrière très lente sans voir sa rémunération monter de manière significative. Certes, c'est dû aussi au fait de la situation générale dans la fonction publique territoriale mais il y aussi l'aspect de « bâtons dans les roues » mis en place par la direction de la municipalité à l'encontre des agents « perturbateurs ». Il faudrait chercher l'existence de pratiques clientélares, cependant, la tâche n'est pas aisée car bien que des pratiques clientélares peuvent exister dans les municipalités, elles sont rares<sup>38</sup>. Je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec un responsable de la section de FO à la mairie de Lomme. Il serait intéressant de creuser de ce côté là. Considérant que cette section à pendant longtemps été la section majoritaire et également toujours considérée comme la section proche de la mairie. Un agent syndiqué à FO ne ferait peut-être pas l'objet des mêmes pressions qu'un agent syndiqué à la section de la CGT, d'autant plus qu'elle s'oppose frontalement au maire. En effet, l'accord signé par la mairie et certains syndicats sur la loi des 1607 heures à été signé notamment par FO, mais pas par la CGT.

Un certain nombre de mairies ont décidé de ne pas appliquer tout de suite la loi, d'autres ont cherché des compensations pour les agents. Des négociations ont eu lieu entre les représentants du personnel et les mairies. Des accords et des compensations ont été trouvés, ce qui permet, en réalité d'éviter d'appliquer la loi telle que le gouvernement veut qu'elle s'applique. De nombreuses mairies se sont vus rappelées à l'ordre par les préfetures. Or, à Lomme comme à Lille et Hellemmes, il n'y a même pas eu de discussions pour trouver un compromis. Les négociations se sont faites sur la base même de la loi pour trouver un moyen de l'appliquer, donc en respectant les vues du gouvernement. Martine Aubry a été interpellée par les syndicats et les agents de la ville car il y a l'aspect symbolique de l'ex-ministre qui a baissé le temps de travail. Martine Aubry n'a même pas participé au conseil municipal lorsque la délibération a eu lieu et que l'application de la loi a été votée. Pour les syndicalistes, c'est vu comme un abandon, une trahison, et c'est difficile pour eux de se sentir proche de la municipalité de Lomme, mais aussi de celle de Lille.

---

<sup>38</sup>Sawicki, Frédéric. « La faiblesse du clientélisme partisan en France », Jean-Louis Briquet éd., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Presses Universitaires de France, 1998, pp. 215-249.



Ces problèmes que pose la syndicalisation d'un agent territorial, et dans le cadre d'une opposition avec la mairie, implique donc également une difficulté pour le syndicat pour recruter des syndiqués. Recruter des syndiqués veut aussi dire trouver parmi eux, ceux qui ont la « fibre militante », ceux qui ont des prédispositions au militantisme, du fait de leur socialisation. Ces militants qui vont oser s'opposer, et s'afficher ainsi clairement devant le maire et son administration. S'engager dans le syndicat, c'est risquer d'être mal vu par la mairie, subir des pressions et ainsi des conséquences sur sa santé : burn out, dépression, etc... ou encore, en subir les conséquences sur leur engagement syndical et dans leur travail.

**Chapitre 3 : La politisation « contradictoire » des agents, un élément central dans leur syndicalisation**

## 1. La politisation effective des syndiqués

Il y a cette idée qui met en opposition politique et syndicalisme et qui met ces deux entités comme en contradiction. Le syndicalisme et la politique seraient incompatibles. Or, force est de constater que historiquement dans la construction des syndicats il y a des liens avec les partis politiques, Il est vrai que pendant des années la CGT était proche du Parti communiste français, et FO proche du Parti socialiste. Ce n'est plus le cas, on parle de dépolitisation du syndicalisme, dans le sens où il y a une mise à distance de la politique et des partis politiques. Pour Karel Yon, Baptiste Giraud et Sophie Bérout cela relève d'une redéfinition du champ syndical : « *La dépolitisation du champ syndical, au cours des années 1980-1990 apparaît ainsi comme le produit des luttes de concurrence entre organisations pour la définition du syndicalisme légitime*<sup>39</sup> ». Cependant, nous ne cherchons pas à analyser les rapports entre partis politiques et syndicats mais les rapports entre les syndiqués et la politique. Choisir de défendre ses collègues de travail, tout en adoptant un certain point de vue sur ce que devrait être la fonction publique ou encore le syndicalisme, pouvant être associé à un positionnement politique. Il faut donc examiner ces relations d'un point de vue micro sociologique plutôt que macro-sociologique.

Les enquêtés précisent bien qu'ils « ne sont pas politiques », que « le syndicat doit s'occuper de syndicalisme et pas de politique ». Les enquêtés montrent un rejet du champ politique et se positionne par rapport à ce dernier, néanmoins ils sont bel et bien politisés. Philippe critique les prises de positions de la CGT sur les conflits militaires (Ukraine, Palestine), non pas sur le fond mais il se demande ce que le syndicat a à faire dans ce domaine, plutôt que de s'occuper des revendications qui pourraient préoccuper plus immédiatement les travailleurs, autrement dit les salaires et les retraites. Il y a même un rejet « des politiques », c'est-à-dire des élus. Ce qui n'empêche pas les enquêtés d'avoir des prises de positions, d'une part sur le syndicalisme avec une vision spécifique qui est un produit des différentes formes de socialisation mais également sur la situation politique générale qui est souvent reliée par les enquêtés à leur situation d'agents territoriaux. C'est pourquoi, Bérout, Giraud et Yon ont raison d'appeler à relativiser « la dépolitisation<sup>40</sup> ». Les deux auteurs, de plus, posent la question

---

<sup>39</sup>« Chapitre 2. Pluralisme et (dé)politisation du syndicalisme », , *Sociologie politique du syndicalisme. Introduction à l'analyse sociologique des syndicats*, sous la direction de Giraud Baptiste, Yon Karel, Bérout Sophie. Armand Colin, 2018, pp. 49-76.

<sup>40</sup>Ibid

dans leur manuel de *Sociologie politique du syndicalisme* sur la manière de s'interroger sur les rapports à la politiques des syndicalistes et rappelle les apports de Daniel Gaxie qui a « *montré que l'engagement militant, politique ou syndical, contribuait fortement à la socialisation politique*<sup>41</sup> ». Or, dans le cadre de ce mémoire, nous étudions une catégorie socio-professionnelle classée à un niveau assez bas dans la hiérarchie de ces catégories. Pour les catégories supérieures, la socialisation primaire et celles qui s'ensuivent donnent à leurs membres des ressources intellectuelles, un « capital culturel » que n'ont pas les membres des catégories inférieures. C'est pourquoi, Gaxie insiste : « *pour les individus issus des classes populaires, il sert [l'engagement] à l'acquisition du capital culturel de substitution qui permet de manipuler le langage de la politique*<sup>42</sup> ». C'est effectivement ce que j'ai pu remarquer dans mes entretiens. La fonction publique territoriale est composée d'environ 75 % d'agents de la catégorie C qui donc ont des emplois dits d'exécution. Par exemple : standardiste, ouvrier ou encore agent des écoles maternelles. Il y a un intérêt, considérant le nombre de cette catégorie socio-professionnelle mais aussi à l'hétérogénéité des fonctions d'étudier les tendances politiques qui peuvent la traverser. Donc étudier la politisation et la construction des militants en son sein. Il s'agit, par ailleurs, d'une catégorie où la présence des femmes est bien plus importante. Dans son livre, Émilie Biland examine la politisation des cadres de la fonction publique territoriale et remarque qu'avec les réformes successives sur le cours de plusieurs décennies, et leur position dans la hiérarchie en découle une certaine politisation. Mais alors qu'en est-il avec les catégories inférieures ? Il faut donc analyser cette politisation en fonction de l'appartenance sociale, mais aussi du genre. À l'exclusion d'un enquêté qui est allé jusqu'au master dans ses études, les agents avec lesquels j'ai pu avoir des entretiens ont arrêtés très tôt leurs études. Pourtant dans la construction de leurs discours et de leurs réponses à mes entretiens, il y a un maniement du langage et une mobilisation d'éléments politiques qui sont amenés de façon logique pour justifier leurs points de vues. Ils ont donc acquis, y compris pour l'enquêté qui a fait des études, une compétence politique. Il y a une mobilisation, dans leurs réponses, d'une rhétorique politique, on peut entendre des expressions typiques : « lutte des classes », il y a les « politiques qui sont des pourris », l'opposition entre les agents de la ville et les élus, entourés par les cadres les plus haut dans la hiérarchie, qui est construite de manière claire. L'opposition également avec le gouvernement. Même si mes questions ne se concentrent pas sur la politique générale, l'action gouvernementale et l'actualité

---

<sup>41</sup>Ibid

<sup>42</sup>Ibid

politique, les enquêtés y reviennent à plusieurs reprises. Il y a aussi des rappels historiques sur les différents gouvernements qui ont gouverné, en particulier ceux de gauche. Il y a une position critique à l'égard de la politique, entendue comme celle menée par les professionnels de la politique qui de toute façon « s'occupent d'eux » plutôt des « gens » comme les agents territoriaux. La critique et la mobilisation d'éléments politiques ne sont pas seulement faites dans leurs discours pour dénoncer la politique menée et les désaccords mais aussi pour mettre en avant leurs positions politiques à eux, et mettre en avant ce « qu'il faudrait faire ». Cependant, malgré la mobilisation de ressources politiques, il y a une certaine distance qui est maintenue à l'égard des partis politiques, ils ne sont pas partisans et n'ont pas signifié une préférence pour tel ou tel parti de gauche. Partis de gauche, car en l'occurrence, c'est cette partie du champ politique qui était évoquée, les enquêtés n'ont pas montré d'attrance vers la droite et au contraire même un rejet.

## **2. La politisation construite au cours de la socialisations secondaire**

Le cas de Julien et de sa politisation est intéressante dans le sens où elle diffère des autres agents. Porté sur des valeurs caractérisées à gauche, il a participé à de nombreuses actions politiques depuis qu'il est lycéen. Ces actions s'inscrivent dans des mobilisations nationales qui ont émaillé le début du XXI<sup>ème</sup> siècle. Comme la mobilisation en 2006 contre le CPE pour ne citer qu'elle. Ce genre de grandes mobilisations sociales, où les principaux syndicats appellent à des manifestations et des grèves, et où la jeunesse s'implique. Pour Julien au lycée :

*« Au sujet d'une réforme je ne sais plus laquelle, en 2003, on s'était allié avec les filières techniques, ils avaient tout le matériel, on avait pu fermer les barrières, on avait organiser le truc, on avait organisé un parcours de manifestation, déclarée »*

A la fac, également il continue de participer aux actions organisées lors des mouvements sociaux :

*« On avait bloqué notre fac, avec quelques enseignants, on avait réussi à bloquer la fac pendant plusieurs jours et il y avait eu des rencontres avec la direction. À l'époque je n'étais pas syndiqué, je faisais parti du fait d'occuper l'espace. Je n'ai jamais été rencontré la direction. Je me rappelle qu'il y avait eu des AG. C'était à Rouen, lors de ma dernière année de licence. Il y avait des syndicats présents, que j'avais un peu approché mais je n'ai jamais adhéré. »*

Il évoque tout d'abord les actions auxquels il a participé. Je lui demande alors ce qui le motivait à faire cela. Il évoque à la fois un point de vue idéologique, représenté ici par le marxisme mais également sa socialisation primaire en faisant référence à son père qui participait aux actions des syndicats dans son entreprise sans pour autant prendre des responsabilités. Présent donc dans les blocages, les AG étudiantes, les manifestations, les types classiques d'actions menées lors des mobilisations sociales, pourtant malgré les approches des différentes organisations, il ne franchit pas le pas.

*« J'ai commencé à m'intéresser à la politique, mais sans envisager d'adhérer à des groupes politiques. Je m'intéressais déjà au marxisme, ça m'intéressait comme théorie politique. Je ne m'étais jamais engagé vraiment parce que culturellement dans ma famille, personne ne s'engageait politiquement. Par exemple mon père avait déjà fait des actions syndicales dans son entreprise quand il y avait besoin, il aidait à bloquer ou à faire ce genre de choses mais je pense qu'en fait il m'avait un peu transmis un peu cet idée, d'être présent mais de ne pas trop s'engager. Il n'était pas dans un parti, il y avait cette idée d'être un peu en retrait, de pas trop se mouiller. »*

Ce n'est donc une fois mieux intégré sur le marché du travail. C'est-à-dire, avec un contrat moins précaire qu'il a pu avoir à l'Université en tant qu'ingénieur de recherche, et dans un contexte de forte mobilisation des agents territoriaux de la ville de Lomme qu'il décide de rejoindre la CGT.

*« Je les ai rejoint sur la mobilisation des 1607 heures, c'était eux qui avait la meilleure position à Lille ils ont vraiment appliqué la loi de manière très drastique, vraiment en détruisant tout ce que pouvait avoir acquis les fonctionnaires, l'ancienneté, les jours de*

*pénibilité, tout ça était en train de sauter avec la loi. Et la CGT était le seul syndicat à défendre le maintien de ces acquis et le seul syndicat sur les 4 de la ville. Je les ai rejoint à ce moment là ... fallait bien que je me lance à un moment donné, à me syndicaliser, et ouais le fait que mon poste soit pérennisé je me disais que le contexte est un peu plus sécurisant et je me suis syndiqué à ce moment là. »*

Au-delà de la décision de rejoindre une organisation syndicale, Julien le justifie politiquement en mettant en exergue d'abord ce que fait la municipalité de Lille et donc celle de Lomme à l'encontre des agents en décidant d'appliquer sans concession la loi des 1607 heures puis en mettant en avant que la CGT par rapport aux autres syndicats des agents de la ville « *était le seul* » à vouloir défendre la position du « *maintien* ». Puis indique le fait que le type de son contrat le permettait de rejoindre un syndicat. Le discours est construit et les éléments : le problème que pose la loi appliquée par la ville de Lille, la position de la CGT et la sienne arrivent dans une suite logique pour l'acteur. Son choix de rejoindre le syndicat est présenté comme un choix rationnel tant d'un point de vue de son travail et que d'un point de vue politique.

Au sujet de la dernière mobilisation sociale importante, la mobilisation contre la réforme des retraites en 2023, il évoque quelques critiques politiques sur la stratégie adoptée par l'intersyndicale. Bien que membre de la CGT, il apparaît néanmoins critique sur cette organisation syndicale. Ces critiques ne portent pas sur l'organisation syndicale en tant que telle mais sur son orientation, notamment pendant la réforme des retraites. Sur la fin du mouvement en mai-juin 2023, il parle de démotivation :

*« Ça s'est ressenti au nombre de gens qui se mettaient en grève, ils disaient ça sert à rien alors qu'avant ils y allaient. Mais c'est normal les journées d'action par ci par là c'est démotivant à un moment donné, qu'il y a un mouvement massif mais qui ne se passe rien derrière, enfin tu peux avoir cette impression de pourquoi je le fais. Alors qu'une grève reconductible... »*

Ainsi, sa socialisation primaire, ses lectures, le fait d'avoir participé à des mobilisations et donc d'avoir socialisé avec d'autres agents participant aux mouvements sociaux, dont des militants.

Ensuite par sa socialisation avec les agents de la ville et les membres de la section de la CGT, cela le conduit à tenir ce type de discours.

### 3. La politisation sur le lieu professionnel dans le cadre du syndicalisme

La politisation de Philippe ne s'est pas produite lors de socialisation pendant les études mais directement sur le lieu du travail. En effet, il a commencé à travailler tôt. Il reprend une vision classique du syndicalisme : le syndicat c'est pour défendre les syndiqués et la politique est l'affaire des politiques.

*« J'ai jamais été politisé ni de près ni de loin, jamais dans un parti politique. Je considère que l'on doit faire l'un ou l'autre. »*

Lors de l'entretien, il entend par « politisé », être membre d'un parti. Il instaure une opposition entre « faire de la politique », « être membre d'un parti » et « être syndicaliste ». Il déclare : « *un syndicaliste n'a pas à faire de la politique* », « *pour moi le syndicat est un outil, plus ou moins performant, au moment où ça commence à aller mal dans ta vie de salarié* ». Pourtant, il possède le savoir-faire du langage de la politique. Il arrive facilement à mobiliser des éléments politique, de manière construite et logique. Il a toujours voté à gauche, le PS ou le PCF, selon les élections et le contexte. Néanmoins, au fil des années, son dégoût pour la politique a commencé à apparaître. Par hasard, étant donné qu'il a travaillé durant quelques années dans l'imprimerie et par rapport à son profil de syndicalise, il a rencontré un futur dirigeant du PCF qui a été candidat à l'élection présidentielle en 2022 : Fabien Roussel. L'enquête a donc un réseau et des connaissances politiques, mais c'est en 2022, avant le second tour qu'il « *décide de rejoindre cette cohorte* » d'abstentionnistes. Le second tour des élections présidentielles oppose alors la candidate du Rassemblement National et le candidat à sa réélection. Ce qui a posé un dilemme au sein de la gauche sur le sujet du choix du vote, pour éviter qu'un parti considéré comme d'extrême-droite arrive au pouvoir mais qui impliquait de voter pour un candidat avec lequel la gauche est en opposition. Alors que Fabien Roussel était à Armentières, l'enquête a l'opportunité de lui poser la question : « pour qui appelles-tu à voter au second tour ? ». Le candidat communiste répond : « Macron ». Philippe pour qui il était impensable de voter pour un tel candidat, le responsable de la loi des 1607h, déchire sa carte d'électeur. Il ne pouvait par



sa socialisation et sa politisation voter pour Marine Le Pen mais aussi ne pouvait voter pour Emmanuel Macron. Il est déçu de la réaction du candidat communiste et tire désormais un certain rejet des partis de gauche traditionnels comme le PS et le PCF mais aussi moins ancien comme LFI. Par rapport au syndicalisme, cela le conduit aussi à penser qu'il ne pas attendre de solution pour l'amélioration des conditions de travail et de vie du côté politique mais seulement du côté syndical.

Pour Sylvie la politique, c'est une affaire de professionnels qui sont « pourris » et c'est un champ qu'elle rejette. Pour avoir vu durant toute sa carrière les tractions entre les différents acteurs au sein de la municipalité, elle se dit dégoûtée de la politique. Elle est également dégoûtée de la politique quand il s'agit du niveau du gouvernement. Plutôt sensibilisée à gauche, elle ne vote plus.

*« franchement, pour moi, c'est plus que pourri la politique et pourtant à l'heure actuelle, la ou je travaillais, le nouveau maire est très bien mais il est moins politisé, il est plus propre.*

**Mais en soi vous en avez fait de la politique en tant que syndicaliste ?**

*Oui c'est une forme de politique sauf que moi je suis contre la politique. Si vous voulez moi je suis là pour défendre des personnes qui travaillent, je suis là pour composer avec des politiques, en disant mon point de vue. ... pas de transcription, la différence elle est là. Si vous faites avec les politiques et que vous êtes obligés de fermer votre bouche, je vois pas à quoi on sert. Mais c'est malheureusement comme ça. »*

Pour l'enquêtée, le nouveau maire est mieux que le précédent car moins « politisé ». Elle entend par là que le maire est bien plus ouvert au dialogue avec les syndicats que le précédent, réputé pour être plutôt dur. Néanmoins, bien que le maire peut entendre les revendications, cela ne signifie pas forcément qu'il les écoute. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la gestion des effectifs des agents territoriaux avec le changement de maire. Le nouveau maire est également un élu PS.

Dans ce mémoire, le problème de la socialisation se pose, car il ne s'agit pas d'analyser simplement l'explication de l'agent qui justifie l'adhésion à une organisation syndicale mais bien

les ressorts qui poussent à adhérer. Comme l'indique Muriel Darmon dans son article « *Qu'est ce que la socialisation ?*<sup>43</sup> », étudier la socialisation est devenue plus complexe, car la sociologie a évolué et ne s'arrête plus à déterminer les trajectoires des individus en partant de la structure sociale mais prend en compte la socialisation familiale, la socialisation du genre et l'apprentissage des rôles. Pour Lilian Mathieu qui étudie les ressorts sociaux de l'indignation militante dans l'engagement au sein d'un collectif, ces ressorts sociaux sont « *à rechercher dans la trajectoire et la socialisation des agents, qui les a dotés de dispositions critiques, d'appétences protestataires et d'une sensibilité aux enjeux scolaires et de discriminations*<sup>44</sup> ». En l'occurrence c'est ce que nous essayons de faire ici dans ce mémoire, rechercher ce qui a donné les dispositions sociales aux agents dans leurs trajectoires et qui les ont amenés à se syndicaliser. La prise en compte de la socialisation familiale, étudiante, professionnelle, militante est donc primordiale. Cependant, il est important de replacer les différentes formes de socialisation des agents par rapport à l'appartenance sociale. C'est ce que souligne Eric Darras dans son article sur la « *politisation*<sup>45</sup> ». Le terme politisation en science politique et en sociologie pose des débats et c'est ce que met en avant Eric Darras. De plus, il cherche à démontrer la nécessité d'analyser la politisation en la rattachant à l'appartenance sociale. En effet les ressources entre les différentes classes sociales sont réparties de manière inégale et donc les manières de penser et de s'engager diffèrent : « *formations discursives, champ du pensable et du possible, types et niveaux de ressources, de répertoires d'actions mais encore – E.-P. Thompson y insiste – les stigmatisations et toutes les autres formes de répressions qui s'exercent sur l'expression politique « ordinaire » des classes populaires ont toujours été sans commune mesure avec celles réservées aux privilégiés. La théorie des champs assume au contraire l'existence de hiérarchies : les chances de puissances sociales (pour reprendre le vocabulaire weberien) de ceux qui appartiennent au champ du pouvoir sont sans commune mesure avec l'agency des membres des classes populaires.* ». Cette citation est illustrée par les exemples qui ressortent des entretiens. Comme nous l'avons vu dans la seconde partie du mémoire, il y a ce problème de répression. D'autre part, les enquêtés, du fait de leur appartenance sociale, agents de catégorie C de la fonction publique territoriale ne sont pas avantagés sur le plan de l'engagement et des ressources par rapport aux agents des catégories plus aisées, en particulier la catégorie A de la fonction publique territoriale. Notamment dans une municipalité où les agents de la catégorie A se retrouvent plus proche du pouvoir politique

---

<sup>43</sup>Darmon, Muriel. « Qu'est-ce que la socialisation ? », *Sciences Humaines*, vol. 301, no. 3, 2018, pp. 5-5.

<sup>44</sup>Mathieu, Lilian. « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, no. 3, 2010, pp. 303-318.

<sup>45</sup>Eric Darras. Ce que politiser veut dire. : L'élargissement du domaine des luttes de définitions dans les sciences sociales du politique. 2019

du maire. Ils peuvent négocier de manière individuelle, informelle sans s'en remettre à une organisation syndicale. Contrairement à un agent de catégorie C et pour un agent contractuel, où la négociation individuelle est désavantageuse en raison du rapport de force. Par exemple, il y a les « stigmatisations ». Effectivement, l'engagement syndical dans la municipalité peut conduire à des stigmatisations et des rappels l'ordre sont sans commune mesure. Quand un agent de la catégorie C pose problème au maire, il risque de voir sa carrière freiné, il risque « d'être mis au placard » en se voyant accorder aucune tâche. Ce qui conduit l'agent à décourager, à se ranger et se sentir inutile.

#### 4. le discours de l'indignation

Lors des entretiens que j'ai pu mené, les enquêtés mobilisent facilement un vocabulaire de l'indignation. Ce vocabulaire est politisée, dans le sens où il rend compte d'éléments, de faits et pose un certain nombre de problème. « *Politiser, c'est défataliser, dépolitiser c'est essentialiser.* » écrit Eric Darras, et plus loin : « *Seule l'inégalité redéfinit comme sociale, c'est-à-dire historiquement constituée, devient politisable. La politisation fait apparaître les causes sociales puis remédiables de l'inégalité devenant injuste.* ». Ainsi le processus de politisation, permet d'objectiver des inégalités ou ce qui est perçu comme inégalité et donc de déterminer des responsables de l'inégalités, des victimes et une manière de régler cette inégalité. On en revient au Naming, Blaming, Claiming développé par Felstiner, Abel et Soret<sup>46</sup>. Il ne suffit pas qu'une inégalité ou une injustice existe, mais il faut encore pouvoir la qualifier comme telle. Il faut pouvoir trouver un responsable et une revendication sur laquelle mobiliser. Or ce n'est pas une mince affaire. À une injustice on peut trouver de nombreux responsables ou alors de « faux » responsables. Le processus : Naming, Blaming, Claiming trouve un exemple typique dans une des digressions d'un enquêté : « *Je ne suis pas un naïf, je considère que la lutte des classes existe. Je considère que les patrons n'ont jamais avalé ce qui a été conquit par la force* ».

*« Les 1607 heures, les réformes de retraites successives, les chômeurs, il faut trouver 10 milliards, 20 milliards d'économie, il y a les jeux olympiques, on fera quand même les 3 milliards pour la guerre, on va toujours trouver des ronds pour ça. Au lieu d'être payé plein*

---

<sup>46</sup>William L.F. Felstiner, et al. "The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming . . ." *Law & Society Review*, vol. 15, no. 3/4, 1980, pp. 631–54.

*pot tu seras payé neuf mois. Parce que naturellement, un chômeur, c'est comme un fonctionnaire, c'est comme un étranger, c'est un parasite. Parce qu'il faut des coupables, en 40 les coupables c'était les juifs, les gens du voyage, les parasites »*

Il faut replacer cette citation dans le contexte politique dans lequel s'est déroulé l'entretien, qui se tient au mois de février 2024. Le gouvernement annonce alors une rectification du budget, et par décret supprime 10 milliards d'euros dans les budgets des différents services publics : éducation, santé, culture, recherche<sup>47</sup>. De plus, il annonce alors que les économies seront encore plus significatives en 2025. Les Jeux Olympiques sont évoqués car il représente une somme de plusieurs milliards d'euros et les « 3 milliards pour la guerre » sont ceux annoncés pour le soutien militaire à l'Ukraine<sup>48</sup>. Il dénonce également le fait que des catégories de populations soient montrées comme responsable : ce serait les fonctionnaires, ou les étrangers. Alors que pour lui, il s'agit du gouvernement. Enfin, il y a le Claiming : « *il faut s'y opposer* »,

*« [II] faut aller le chercher ce gain de pouvoir d'achat, ça c'est un vrai sujet. Est ce que la CGT doit s'occuper du conflit israélo-palestinien ? Non, bien sûr que non. Ce n'est pas son boulot. Il n'y a que la CGT qui s'occupe du conflit israélo-palestinien. T'entends pas FO, CFDT, t'entends pas les autres. Est ce que la CGT doit se préoccuper du Front national ? Est ce que c'est son rôle en tant que syndicat ? Non. Est ce que la CGT doit s'occuper du conflit en Ukraine ? Non, la CGT doit s'occuper de la chose pour laquelle elle existe. C'est-à-dire, s'occuper au maintien des droits qui nous restent. Et tant qu'à faire en acquérir d'autres. »*

Dans les autres entretiens, les sujets politiques sont abordés au détour des réponses sur la vie professionnelle et militante. Et on remarque que la vision des enquêtés se porte plutôt à gauche, le gouvernement est principalement pris pour cible, ou alors les différents élus politiques locaux. En particulier des élus de gauche, sans pour autant montrer une sympathie pour des partis ou idées classées généralement à droite.

---

<sup>47</sup><https://www.vie-publique.fr/en-bref/293127-10-milliards-deuros-deconomie-au-budget-2024>

<sup>48</sup><https://www.info.gouv.fr/actualite/france-ukraine-jusqua-3-milliards-deuros-daide-militaire#:~:text=L.%27accord%20entre%20la%20France%20et%20l%27Ukraine&text=Avec%20cet%20accord%2C%20la%20France,%20à%20l%27Ukraine%20en%202024.>

**Chapitre 4 : une analyse d'un tract de la CGT à travers les méthodes de la sociologie  
visuelle**

La section de la CGT des agents de la ville de Lomme a été le syndicat fer de lance dans la lutte contre la loi dite « des 1607 heures ». Loi qui augmente le temps de travail chez les agents de la fonction publique territoriale, notamment en supprimant des congés payés et d'autres droits souvent propres à chaque commune. À Lomme par exemple, un arrêt du temps de travail pour un rendez-vous chez un médecin était compté en heures. Désormais c'est en demi journée ou en journée, ce qui réduit les congés payés. Le « mois du bon soldat », dernier mois avant le départ en retraite qui permettait à l'agent de partir en retraite un mois plutôt tout en étant payé. Ces deux droits acquis dans cette commune ont été supprimés. Ainsi cette partie porte sur des publications de la CGT contre la loi des 1607h et analyse en quoi le contenu de ces tracts permet de comprendre le positionnement de la CGT par rapport à cette loi, aux autres syndicats et à l'administration du maire. Philippe Burtin, en 1977 dans la Revue de Science Politique Française analyse des tracts syndicaux dans une usine de Renault<sup>49</sup>. Il écrit « *les tracts ont toujours constitué, pour les représentants des travailleurs, un moyen privilégié d'expression et de mobilisation : grâce à eux, la ligne du syndicat, ou du groupe, peut être définie et l'action revendicatrice appuyée et soutenue par le plus grand nombre* ». Les tracts sont intéressants parce qu'ils sont « *riches en données brutes concernant l'attitude et le langage que les syndicats adoptent envers leur base, mais aussi envers les autres groupes représentatifs* ».

Nous allons donc étudier une des publications de la CGT de Lomme sur la période de la lutte contre la loi des 1607 heures et en étudiant ce qui est dit ou pas dit, sur ce qui est montré ou pas, nous pourrions voir la ligne du syndicat, son attitude, son langage, adoptés envers sa « base mais aussi les autres groupes représentatifs » et également l'administration du maire. Le tract étudié a été produit lors de la lutte contre l'application de la loi des 1607 heures. Il a été publié le 18 février 2021<sup>50</sup> (cf. annexe).

Pour l'analyse sociologique et visuelle de ce tract, nous le lierons en permanence au contexte dans lequel il a été produit, c'est à dire un contexte de lutte entre plusieurs acteurs, les agents et leurs représentants et de l'autre une municipalité voulant appliquer une mesure d'augmentation du temps de travail. Les analyses sont aussi appuyées par des recherches, des entretiens et des

---

<sup>49</sup> *Attitude et idéologie syndicales : une analyse de tracts distribués à Renault-Billancourt*, Philippe Burtin, *Revue française de science politique* Année 1977 27-6 pp. 915-931

<sup>50</sup> [Tract CGT du 18 février 2021](#)

éléments récupérés dans la presse. Chauvin et Reix, en effet, soulèvent ce problème sur l'analyse des images dans la recherche, qui sont souvent analysées sans les replacer dans un contexte et en saisir les limites : « *Ce genre d'écueil est fréquent lorsqu'il s'agit de restituer des travaux mobilisant des données visuelles* »<sup>51</sup>. En effet, ici le matériel étudié est un tract d'un syndicat, la CGT. Il y a donc une ligne idéologique développée, des éléments inscrits, propres à la CGT. Pour Bruno Péquignot, « *il s'agit par l'interprétation de comprendre à partir du processus de production du discours idéologique sa logique interne, qui ouvre à l'appréhension de sa fonction sociale concrète. Le document ne peut être compris qu'à partir du moment où l'on sait dans quelles conditions historiques et sociales il a été produit*<sup>52</sup> »

Dans ce tract, nous trouvons le positionnement du syndicat CGT par rapport à la loi des 1607h et peut donner des indices, ou suppositions sur le comportement d'autres syndicats. De ce fait le tract pose un certain positionnement de la CGT par rapport aux autres syndicats. Nous trouvons également des informations sur la loi des 1607 heures car il y a également une portée informative destinée aux agents de la ville. Enfin, malgré le refus face à ce qui est considéré comme « recul sans précédent dans l'histoire de notre commune », on remarque que le tract informe sur « les possibilités de dérogation » ce qui ouvre alors une base de négociation avec la mairie. Notamment en ajoutant des éléments juridiques.

Dans ce tract, il y a aussi des caricatures et des dessins. On peut voir une horloge avec une silhouette humaine suspendue aux aiguilles, évoquant le temps, et surtout celui de la vie humaine. Certains dessins évoquent la mort au travail, la maladie, l'affaiblissement dû à un travail difficile. Un dessin représente un « homme en costume » pouvant évoquer un cadre, un haut fonctionnaire ou un membre du gouvernement disant « travailler plus, pour gagner plus » avec une roue de la fortune, où l'on peut lire : « burn-out, divorce, lumbago, cancer, suicide, divorce, infarctus » des maux pouvant trouver leur source dans une profession physiquement et mentalement dure à cause des conditions de travail et du management. Comme nous l'avons vu, effectivement, les métiers de la catégorie C de la FPT sont des métiers peu valorisés, notamment au niveau de la carrière et du salaire.

---

<sup>51</sup>Chauvin, Pierre-Marie, et Fabien Reix. « Sociologies visuelles. Histoire et pistes de recherche », *L'Année sociologique*, vol. 65, no. 1, 2015, pp. 15-41

<sup>52</sup>Péquignot Bruno. De l'usage des images en sciences sociales. In: *Communications*, 80, 2006. Filmer, chercher. pp. 41- 51

Le premier encadré en haut à gauche à son importance. Il titre sur « la possibilité de déroger à l'augmentation ». Le premier encadré aurait pu porter sur le refus de l'application de la loi. Ce qui pose déjà la question de l'adaptation. L'encadré pose le problème de la dérogation montrait ainsi que si ce n'est plus possible de refuser la loi, il y a néanmoins un moyen de la contourner. En effet, lors de la discussion du projet de loi et puis lors du commencement de l'application de cette loi dans les communes de France. Certains maires ont montré leur opposition à cette loi. Des conseils municipaux n'ont même pas inscrit ce sujet dans leur délibérations<sup>53</sup>. Il aura fallu la pression du gouvernement via le conseil constitutionnel et les préfetures pour imposer l'application de la loi<sup>54</sup>. Des mairies cependant également sous la pression des syndicats des agents territoriaux ont négocié des accords pour déroger à l'augmentation du temps de travail en réorganisant l'organisation du travail et mettent en place des régimes dérogatoires. Lors d'un entretien avec l'ancien délégué CGT des agents territoriaux de Lomme, il explique son refus de la loi et la négociation avec le maire de Lomme. Le délégué s'appuyant sur la Gazette des communes publiant des articles sur les mairies n'appliquant la loi. En effet, le 26 janvier dans la Gazette des communes, on apprend que 20 % des communes n'appliquent pas la loi. Ce qui représente environ 7000 communes. Le délégué syndical s'appuie sur cet exemple pour demander au maire de ne pas appliquer la loi. Le maire répond qu'« *il est légaliste* » et donc doit appliquer la loi. Le délégué syndical rétorque : « *Okay alors pourquoi pas ne pas s'arranger comme dans d'autres communes* » ? En effet, des communes y compris dirigées par la droite se sont arrangées avec les fonctionnaires pour contourner cette loi des 1607 heures<sup>55</sup>. Cet encadré, au-delà d'informer les agents de la ville, il donne un argument juridique pour négocier une organisation du travail qui n'est pas basée sur l'augmentation du temps de travail. Cet argument juridique est le décret n°2000-815 du 25 août 2000. Ce décret porte sur l'aménagement du temps de travail ainsi que sa réduction en fonction des conditions de travail. Il s'agit ainsi du travail de nuit, du travail pendant les jours fériés, et de la pénibilité notamment. Ce décret pouvait servir à l'administration de la commune et au maire PS de justifier à la préfecture, organe décentralisé du gouvernement, le maintien de certaines dérogations. Ce que le maire a refusé de faire. Le délégué syndical témoigne également de la portée symbolique de cette lutte à Lomme, commune associée à Lille. Martine Aubry, maire de Lille et ancienne

---

<sup>53</sup>[La Gazette des Communes, le 26 janvier 2022](#)

<sup>54</sup>[La Gazette des Communes, le 29 juillet 2022](#)

<sup>55</sup>[Maire.info, le 10 novembre 2023](#)



ministre socialiste, c'est elle qui est à l'origine d'une des plus grandes lois portant sur la réduction du temps de travail, la loi des 35 heures. Par ailleurs, lorsque le conseil municipal de Lille a délibéré et instauré la loi des 1607 heures, Martine Aubry était absente ce jour là.

En dessous de cet encadré se trouve un autre encadré dont la couleur attire l'œil. Sur un fond jaune et mettant bien en avant l'opposition entre la négociation sur la base de l'application de la loi, ou alors le refus du « recul sans précédent » en rouge. Cet encadré évoque la position de la CGT par rapport aux autres syndicats de manière indirecte dans la question adressée aux agents : « *Pensez-vous que les syndicats doivent négocier sur cette base ? Ou bien : êtes vous d'accord que l'on refuse ensemble avec la CGT un recul sans précédent ?* ». Cela suppose que des syndicats ont décidé de négocier sur la base de l'application de la loi des 1607 heures. Ce qui implique de fait l'acceptation de l'idée même de l'augmentation du temps de travail. Quand à la CGT, elle pense qu'il faut refuse de négocier sur cette base là. Selon un article de la CGT et son ex-délégué syndical, désormais à la retraite, la CGT a été le seul syndicat des agents territoriaux à ne pas signer l'accord entre la municipalité et les organisations syndicales<sup>56</sup>. C'est aussi le contenu du plus grand encadré du tract en bas à droite. Sur fond rouge, cet encadré informe sur la Loi de la transformation de la fonction publique, le nom officiel de la loi des 1607 heures. La CGT explique qu'elle « *refuse de cogérer* » et que ce n'est pas le rôle du syndicat « *d'expliquer comment les agent.es devront renoncer à leurs acquis !* ». Ainsi, comme on le voit sur ce tract, la ligne adoptée par la CGT et le refus d'abord de cette loi, tout en laissant ouvert la possibilité de discuter du contournement de cette loi si le maire « est forcé » d'appliquer la loi. C'est aussi le refus de négocier sur la base d'un recul pour les agents, donc en opposition apparemment à d'autres syndicats.

Le tract comporte une image signifiant « *j'aime le service public, notre bien commun* », un bien commun qui serait en danger et donc la CGT en serait la défenseuse. L'image également, où l'on voit une personne s'avancer, d'abord dans une posture vigoureuse puis, la silhouette se courbe jusqu'à finir coucher, épuisée. Cette image titrée : « *C'est quand qu'on arrête ?* » illustre l'épuisement au travail. En effet, pour les catégories d'agents, notamment les ouvriers et les employés, l'augmentation du temps du travail conduit à l'augmentation de l'épuisement que les

---

<sup>56</sup>[Tract CGT, juin 2023](#)

responsables syndicaux témoignent à la fois dans les entretiens et ici dans le tract : « Infarctus », « Burn-out », « Cancer », « Suicide » peut-on lire sur une des images.

Enfin le tract comporte deux logos de la CGT, dont un représentant la section de la CGT des agents territoriaux des villes Lille, Hellemmes et Lomme. Quant au second, il s'inscrit dans la campagne électorale pour les élections professionnelles de 2021. Ces deux logos rappellent qui est l'auteur du tract et n'ont pas de rapport direct avec le contenu du tract mais permettent d'associer la ligne développée avec une étiquette syndicale.

## **Conclusion**

Il faut tout d'abord noter que ce travail de mémoire comporte de nombreuses limites, et en premier lieu celui de l'enquête de terrain. Le manque d'entretiens et de profils fait que les conclusions et analyses que l'on peut tirer sont encore à renforcer ou éventuellement à évacuer avec une recherche plus approfondie. La socialisation primaire, militante et professionnelle et le niveau de politisation peuvent conduire à une tendance à la syndicalisation, cela peut aussi être appuyé par le contexte particulier du champ professionnel. Un agent territorial qui se syndique prend des risques, notamment sur sa carrière et donc sur un aspect qui peut en découler : la santé. Il peut aussi être conduit à démissionner, ou mettre en pause voire arrêter son engagement syndical. Malgré une proximité qui peut être politique entre les agents de la mairie et les élus municipaux, elle diffère du côté des intérêts qui peuvent être contradictoires. Cela doit donc nous amener à réfléchir aux ressorts de la syndicalisation et à la politisation des agents en fonction de leur place dans la hiérarchie professionnelle, mais aussi de leur place dans les catégories socio-professionnelles, d'où la contradiction devenant inévitable entre un élu avec un fort niveau de vie, évoluant dans d'autres sphères de la vie sociale que les agents de la ville. Le faible nombre d'enquêtés ne permet pas de voir une différence significative sur la socialisation et la syndicalisation des femmes par rapport aux hommes. Cette différence pourrait être certainement plus visible avec un plus grand nombre d'entretiens, élargissant la portée de l'échantillon.

## Sources

### Sites web :

<https://www.clesdusocial.com/reforme-des-retraites-chronologie-2023>

[communiqué de la CGT : "La CGT a le vent en poupe". Mai 2023](#)

[communiqué de la CFDT: "Syndicalisation : une forte dynamique". Juin 2023](#)

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/leger-repli-de-la-syndicalisation-en-france-entre-2013-et-2019>

<https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/mobilisation/la-cgt-le-vent-en-poupe#:~:text=30%20000%20adhésions%20et%20demandes,importance%20de%20la%20lutte%20syndicale>

[La syndicalisation en France. Des salariés deux fois plus syndiqués dans la fonction publique. 2016](#)

<collectiviteslocales.gouv>

[La massification scolaire sous la Ve République](#)

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/293127-10-milliards-deuros-deconomie-au-budget-2024>

<https://www.info.gouv.fr/actualite/france-ukraine-jusqua-3-milliards-deuros-daide-militaire#:~:text=L%27accord%20entre%20la%20France%20et%20l%27Ukraine&text=Avec%20cet%20accord%2C%20la%20France,à%20l%27Ukraine%20en%202024.>

[Tract CGT du 18 février 2021](#)

[La Gazette des Communes, le 26 janvier 2022](#)

[La Gazette des Communes, le 29 juillet 2022](#)

[Maire.info, le 10 novembre 2023](#)

[Tract CGT, juin 2023](#)

## **Entretiens :**

Les extraits d'entretiens cités tout au long de ce mémoire proviennent de trois entretiens. Les prénoms ont été modifiés<sup>57</sup>.

Le premier entretien s'est passé avec Julien, jeune agent territorial de 2020 à 2024 de 35 ans. A cause des conditions de travail dégradées, le hasard du calendrier a fait qu'il a démissionné peu de temps après cet entretien. L'entretien a duré une heure et demie.

Le deuxième entretien s'est déroulé avec Sylvie, agente territoriale de 60 ans qui est parti à la retraite une semaine après l'entretien. L'entretien à duré 2 heures.

Enfin, le troisième entretien s'est déroulé avec Philippe également jeune retraité qui venait de terminer sa carrière d'agent territorial depuis à peine trois mois.

---

<sup>57</sup>J'ai pris comme prénom modifié, celui le plus donné lors de l'année de naissance pour tenter de coller au mieux au reflet que le prénom peut renvoyer. Les prénoms étant soumis à des effets de mode.

## Bibliographie

### Ouvrages :

BEROUD Sophie, DENIS Jean-Michel, DESAGE Guillaume, GIRAUD Baptiste, PELISSE Jérôme, *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Éditions du Croquant, coll. « Savoir/Agir », 2008, 159 p

BILAND, Émilie. *La fonction publique territoriale*. La Découverte, 2019

DION, Stéphane (1986), *La politisation des mairies*, Paris, Economica.

GIRAUD Baptiste, YON Karel, BEROUD Sophie, *Sociologie politique du syndicalisme*, Armand Colin, 2018, 220 p

GASSIER Yolaine, GIRAUD Baptiste, *Le travail syndical en actes. Faire adhérer, mobiliser, représenter*. Presses Universitaires du Septentrion, 2020, 293 p

### Chapitres d'ouvrages :

GIRAUD Baptiste. « Les syndicats ne représentent plus les salariés. », *Idées reçues sur le travail. Emploi, activité et organisation*, sous la direction de Dujarier Marie-Anne. Le Cavalier Bleu, 2023, p. 43-49

GRANJON Fabien. « 62. Médias dominants, mouvements sociaux et mobilisations informationnelles », in Michel Pigenet éd., *Histoire des mouvements sociaux en France. De 1814 à nos jours*. La Découverte, 2014, pp. 681-687.

LAURENT Annie. « Chapitre 12. Lille. De Pierre Mauroy à Martine Aubry la transition inachevée », Bernard Dolez éd., *Le vote des villes. Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001*. Presses de Sciences Po, 2002, pp. 211-228

SAWICKI Frédéric. « La faiblesse du clientélisme partisan en France », Jean-Louis Briquet éd., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Presses Universitaires de France, 1998, pp. 215-249.

### Articles :

ANDOLFATTO Dominique, LABBÉ Dominique. « Un printemps social français ». *Le Débat*. N°191, 2016, p. 67-75 »

ANDOLFATTO Dominique, LABBÉ. « Crise des retraites : un contre-modèle social », *Le Débat*, vol. 209, n°103, 2020, pp. 4-15

BLAVIER Pierre, HAUTE Tristant, PÉNISSAT Étienne. « La grève, entre soubresauts et déclin ». *Mouvements*. N°103, 2020, p. 11-21.

BURTIN Philippe. « Attitude et idéologie syndicales : une analyse de tracts distribués à Renault-Billancourt », *Revue française de science politique* Année 1977 27-6 pp. 915-931

CHAUVIN Pierre-Marie, REIX Fabien. « Sociologies visuelles. Histoire et pistes de recherche », *L'Année sociologique*, vol. 65, no. 1, 2015, pp. 15-41

DARMON Muriel. « Qu'est-ce que la socialisation ? », *Sciences Humaines*, vol. 301, no. 3, 2018, pp. 5-5.

DESBARATS Isabelle, et KOPEL Sandrine. « Les agents contractuels de la fonction publique territoriale française. De la précarité juridique à l'atout managérial ? », *Revue française d'administration publique*, vol. no115, no. 3, 2005, pp. 481-493.

FELSTINER William L.F., et al. "The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming . . ." *Law & Society Review*, vol. 15, no. 3/4, 1980, pp. 631-54.

GARABIGE Alexandra. « La logique du compromis belliqueux. Chronique d'une négociation sur le régime indemnitaire dans une mairie française », *Négociations*, vol. 14, no. 2, 2010, pp. 59-70.

GIRAUD Baptiste. « Des conflits du travail à la sociologie des mobilisations : les apports d'un décloisonnement empirique et théorique », *Politix*, vol. 86, n°2, 2009, pp. 13-29

MATHIEU Lilian. « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, no. 3, 2010, pp. 303-318.

MORETTI Romain, FRIMOUSSE Soufyane. « Du développement de l'employabilité à la fidélisation des agents de la fonction publique territoriale. Le rôle du sentiment d'efficacité personnelle », *La Revue des Sciences de Gestion*, vol. 293, no. 5, 2018, pp. 33-40.

PÉQUIGNOT Bruno. « De l'usage des images en sciences sociales ». *Communications*, 80, 2006, Filmer, chercher, pp. 44-51

### **Working papers :**

BATUT Cyprien, LOJKINE Ulysse, SANTINI Paolo. « Which side are you on ? A historical perspective on union membership composition in four European countries. » 2021

DARRAS Éric. « Ce que politiser veut dire. L'élargissement du domaine des luttes de définitions dans les sciences sociales du politique ». 2019



Annexes :

**Nouvelle organisation du temps de travail  
Travailler plus pour... que dalle !!!**



**La possibilité de déroger à l'augmentation**

La CGT LHL a signalé dès novembre 2020 de la possibilité de s'appuyer sur le Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique, qui permet la réduction de la durée du temps de travail annuelle en tenant compte des sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent (travail de nuit, le dimanche / jours fériés, en horaires décalés, travail en équipes, modulation importante du cycle de travail, travaux pénibles ou dangereux).

Non seulement l'administration se doit de faire le recensement de tous les postes qui répondent à ces critères (horaires atypiques et pénibilité), mais il est aussi possible de travailler sur l'organisation du travail, de façon à ce que le plus grand nombre des personnels bénéficie d'un régime dérogatoire.

**Le piège d'un accord RTT**

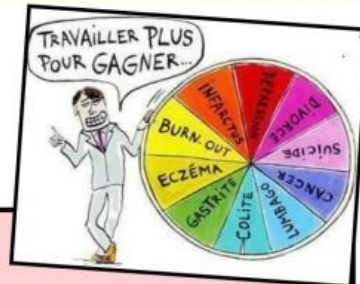
L'administration peut être tenté de proposer une augmentation hebdomadaire du temps de travail pour prétendre conserver une partie ou la totalité des jours de congés actuels.

**ATTENTION !!!**

Ces jours de RTT sont fonction du temps de travail effectif : ils ne seraient donc en aucun cas garantis mais bien amputés ( que vous n'ayez pas effectué toutes vos heures de travail pour raison de maladie, de mobilisation sociale,...)

**Êtes-vous d'accord pour accepter de travailler 12 jours ou 88 heures de plus par an ?**

Pensez-vous que les syndicats doivent négocier sur cette base ?  
Ou bien : êtes-vous d'accord pour que l'on refuse ensemble avec la CGT un recul sans précédent dans l'histoire de notre collectivité !!!



Vous le savez probablement, suite à l'adoption de

la Loi de transformation de la fonction publique en 2019, le temps de travail légal de 1607 heures/an est fixé pour toutes les collectivités, celles-ci devant délibérer d'ici juin pour une mise en application au plus tard le 1er janvier 2022

Les agent.es de notre collectivité connaissent actuellement un temps de travail à temps complet de 1519 heures (un peu moins à Lomme et Hellemmes) : c'est donc théoriquement 88 H (plus de 12 jours de travail) qui nous sont promises !

Dans un grand nombre de collectivité, les personnels, soutenus par la majorité des syndicats sont en lutte contre cette augmentation du temps de travail et que plusieurs maires refusent aujourd'hui d'appliquer cette régression majeure !!!

A la ville de Lille - Hellemmes - Lomme, résolue à appliquer les 1607 H annuelles, l'administration a lancé « une concertation » avec les syndicats. En réalité, en 3 réunions elle n'a avancé aucun projet et attend des syndicats des propositions.

La CGT a toujours combattu cette Loi, et nous refusons de cogérer les mesures de régressions sociales !  
**Ce n'est pas à nous, d'expliquer comment les agent.es devront renoncer à leurs acquis !!!**

**Une menace pour l'emploi** : Cette augmentation du travail peut représenter « potentiellement une économie » + de 200 emplois au sein de la collectivité. Nous revendiquons des garanties que la collectivité ne profitera pas de cette occasion pour supprimer des postes et donc réduire l'emploi.

C'est quand qu'on arrête ?



Résumé du mémoire (*rédigé dans la langue originale du mémoire / 500 mots maximum*) :

Ce mémoire traite des ressorts de la syndicalisation des agents de la catégorie C de la fonction publique territoriale. Cette syndicalisation est soumise comme ailleurs à des trajectoires de vie et à une politisation. Elle devient particulière dans le sens où les agents de la catégorie C de la FPT et les contractuels ont comme employeur une municipalité. Les rapports qu'ils peuvent avoir au politique sont du fait de leur positionnement social différent des rapports au politique que peuvent avoir les catégories supérieures. Ce qui peut rendre leur syndicalisation risquée pour eux-mêmes.

Mots-clés définis par l'auteur ou autrice (3 à 5 mots-clés) :

- Syndicalisme
- Socialisation
- Politisation
- Fonction Publique
- Municipalité